** **

**FONDS DE COHERENCE POUR LA STABILISATION**

**APPEL A PROPOSITIONS**

**Stratégie Provinciale de Stabilisation et Plan d’Action associé pour la Province du Nord-Kivu**

**Zone prioritaire « Autour de Kitshanga », Nord-Kivu :**

***Composante Dialogue Démocratique***

**Décembre 2015**

**Table des Matières**

[1. SECTION I - PRESENTATION GENERALE 2](#_Toc437867880)

[2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES 4](#_Toc437867881)

[2.1. Moyens, nature et durée des actions éligibles 4](#_Toc437867882)

[2.1.1. Moyens financiers disponibles 4](#_Toc437867883)

[2.1.2. Couverture programmatique 4](#_Toc437867884)

[2.1.3. Nature des actions et coûts éligibles 4](#_Toc437867885)

[2.1.4. Durée des actions 5](#_Toc437867886)

[2.1.5. Organisations éligibles et mode opératoire 5](#_Toc437867887)

[2.2. Soumission, évaluation et sélection des propositions 5](#_Toc437867888)

[2.2.1. Soumission 6](#_Toc437867889)

[2.2.2. Revue et sélection des propositions 7](#_Toc437867890)

[2.2.3. Caractère confidentiel 11](#_Toc437867891)

[2.3. Signature de l’Accord 11](#_Toc437867892)

[2.4. Reporting, suivi et évaluation 11](#_Toc437867893)

[2.5. Documentation administrative complète 11](#_Toc437867894)

[3. SECTION III - SYNTHESE DES SOUS-PROGRAMMES COUVERTS PAR L’APPEL A PROPOSITIONS 12](#_Toc437867895)

[3.1. Sous-programme 1 : Participation des acteurs du conflit et mise en place d’une plateforme de dialogue et de gouvernance du programme 12](#_Toc437867896)

[3.2. Sous-programme 2 : Organisation du dialogue démocratique sur la chefferie du Bashali 13](#_Toc437867897)

[3.3. Sous-programme 3 – Recherche-action et dialogue démocratique dans la Chefferie du Bwito 14](#_Toc437867898)

[3.4. Sous-programme 4 : Mobilisation des acteurs « clés » et relais entre les niveaux local, provincial, national et régional 15](#_Toc437867899)

[3.5. Sous-programme 5 : Accompagnement et facilitation des processus de dialogue 16](#_Toc437867900)

[4. ANNEXES 17](#_Toc437867901)

[4.1. Annexe A - Modèle de proposition de projet 17](#_Toc437867902)

[4.2. Annexe B - Modèle de budget 20](#_Toc437867903)

[4.3. Annexe C - Modèle de cadre logique 21](#_Toc437867904)

[4.4 Annexe D – Fiche de renseignements relative au soumissionnaire 22](#_Toc437867905)

[4.5 Annexe E – Fiche renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet 23](#_Toc437867906)

[4.6 Annexe F - Dossier administratif complet 24](#_Toc437867907)

[4.7 Annexe G - Synthèse du Programme de Stabilisation de la Zone Prioritaire 1 25](#_Toc437867908)

4.8 Annexe H - Principes généraux sur le genre au sein de Stabilisation…………………………………………...51

# SECTION I - PRESENTATION GENERALE

Le présent Appel à Proposition (AAP) s’inscrit dans la mise en œuvre des Stratégies Provinciales et Plans d’Action Provinciaux de Stabilisation (SPS et PAPS). L’approche de stabilisation dans les SPS et PAPS décrit la stabilisation comme un processus visant à renforcer la confiance et la légitimité mutuelle entre l'État et la société pour qu'ils puissent résoudre ou atténuer ensemble les principaux moteurs de conflit. Elle a pour but de modifier les relations entre l'État et la société en soutenant une négociation permanente sur les responsabilités respectives des acteurs étatiques et des communautés, sur la base desquelles la redevabilité et la confiance peuvent commencer à être instaurées. Ce faisant, la stabilisation ouvre la voie aux interventions plus durables de développement et de gouvernance.

Dans ce cadre, les Partenaires Techniques et Financiers en appui à l’ISSSS, avec le concours de l’UAS/MONUSCO et du Secrétariat National et des Coordinations provinciales du Programme STAREC, se proposent de financer des agences, programmes et fonds du Système des Nations Unies (SNU) et les autres Organisations Internationales ayant des règles et règlements financiers similaires à ceux du SNU, ainsi que les Organisations non-gouvernementales internationales (ONGi) pour la réalisation de projets de stabilisation en faveur des provinces de l’Est de la RDC.

Cet AAP concerne en particulier de la Province du Nord-Kivu et la zone prioritaire « Autour de Kitshanga ».[[1]](#footnote-1) La zone « Autour de Kitshanga » couvre une superficie d’un peu plus de 4060 Km² pour une population rurale d’environ 838.000 habitants. Plus précisément, la zone physique/géographique est située aux alentours de la localité de Kitshanga, et comprenant la chefferie de Bashali dans le territoire de Masisi (notamment l’axe Kitshanga-Pinga), la chefferie de Bwito dans le territoire de Rutshuru, et la localité de Pinga. Cette zone est caractérisée par la présence de quatre dynamiques de conflit qui, s’entremêlant, ont à ce jour créé d’importants problèmes de protection, déplacements de population, cristallisation des tensions autour de la question ethnique et de la détention du pouvoir, et, probablement un important impact sur l’activité économique.

La composante « Dialogue démocratique »[[2]](#footnote-2) se propose d’adresser cette problématique au travers notamment de cinq sous-programmes ciblés par le présent Appel à Propositions (AAP).

L’enveloppe indicative disponible pour la composante « Dialogue Démocratique » dans la Zone Prioritaire « autour de Kitshanga », Nord-Kivu est de maximum **deux millions USD** (2.000.000 $), et provient du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (*United Nations Peacebuilding Fund* – PBF). Elle vise à financer **un (1) projet** qui devra être mis en œuvre sur une période de **2 ans maximum**.

La sélection de l’attributaire sera effectuée par le Conseil d’Administration provincial du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS)[[3]](#footnote-3) sur la base d’une **proposition de projet**  (voir modèle en ***Annexe A***) devant être soumise au plus tard le 15 janvier 2016.

**Chronogramme indicatif**

|  |  |
| --- | --- |
| ***Etapes*** | ***Période indicative*** |
| 1. Publication AAP | 16 décembre 2015 |
| 1. Date de soumission des propositions de projet | 15 janvier 2016 |
| 1. Evaluation des propositions | 31 janvier 2016 |
| 1. Sélection des propositions | Mi-février 2016 |
| 1. Information aux soumissionnaires | Mi-février 2016 |
| 1. Signature du contrat | Mi-mars 2016 |
| 1. Démarrage des activités | Avril 2016 |

# SECTION II - CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

## Moyens, nature et durée des actions éligibles

### Moyens financiers disponibles

L’appel à proposition vise à financer un projet d’une durée maximale de 2 ans, et dispose d’un budget total indicatif de deux millions USD (2.000.000 $) provenant du PBF.

### Couverture programmatique

L’appel à proposition vise à soutenir une proposition de projets relatifs aux sous-programmes suivants :

* Sous-programme 1 : Participation des acteurs du conflit et mise en place d’une plateforme de dialogue et de gouvernance du programme;
* Sous-programme 2 : Organisation du dialogue démocratique sur la Chefferie du Bashali ;
* Sous-programme 3 : Recherche-actions et dialogue démocratique dans la Chefferie du Bwito
* Sous-programme 4 : Mobilisation des acteurs « clés » et relais entre les niveaux local, provincial, national et régional ;
* Sous-programme 5 : Accompagnement et facilitation des processus de dialogue

### Nature des actions et coûts éligibles

#### Nature des actions éligibles

En dehors de la qualité de la méthodologie proposée, les actions envisagées seront évaluées sur leur pertinence, qualité et faisabilité au regard des objectifs et résultats attendus de la mise en œuvre de la composante « Dialogue démocratique ». Toute activité ne correspondant pas à l’approche de stabilisation des SPS et PAPS et aux spécificités de la philosophie de la stratégie ISSSS révisée sera considérée comme inéligible. Les approches et pratiques innovatrices qui permettent de renforcer le caractère intégré, holistique et ciblé de la stabilisation sont particulièrement encouragées.

#### Nature des coûts éligibles

De manière générale sont considérés comme éligibles l’ensemble des coûts reportés dans le modèle de budget joint en Annexe B. Les catégories suivantes sont inéligibles :

* les dépenses non directement liées au projet ;
* les prestations effectuées dans le cadre d’autres projets en cours d’instruction ou d’exécution ;
* les dettes et les charges de la dette ;
* les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
* les intérêts débiteurs ;
* les pertes de change ; et
* les crédits à des tiers.

De manière spécifique, les soumissionnaires prendront en charge tous les frais afférents à la préparation et à la transmission de leurs offres.

### Durée des actions

Le PBF se propose de contribuer, pour une durée de 2 ans maximum, au financement de dépenses éligibles nécessaires à la réalisation de projets de stabilisation conçus et définis par les soumissionnaires.

### Organisations éligibles et mode opératoire

#### Organisations éligibles

Les soumissionnaires ou consortiums soumissionnaires devront être une ou des agences, programmes ou fonds du SNU, autre/s Organisation/s Internationale/s ayant des règles et règlements financiers similaires à ceux du SNU, ou une ou des ONG internationales enregistrées en RDC.

#### Mode opératoire

Les organisations éligibles peuvent soumettre une proposition[[4]](#footnote-4) individuellement ou en consortium de plusieurs organisations éligibles.

Les soumissionnaires ou le consortium soumissionnaire sont fortement encouragés à établir des partenariats avec des organisations non-gouvernementales nationales ou locales, dans la perspective de répondre à l’exigence d’ancrage local des projets, et en vue de permettre le renforcement des capacités nationales et locales.

Les projets devront être conçus, définis et mis en œuvre en accord avec les populations locales et les autorités publiques locales compétentes et leurs partenaires. Des consultations avec les sections MONUSCO concernées sont également fortement encouragées.

## Soumission, évaluation et sélection des propositions

Le processus qui conduit à l’accord de financement s’effectuera en quatre étapes :

* Soumission des propositions;
* Ouverture des propositions et évaluation de la conformité ;
* Sélection selon les critères de la grille d’évaluation fournie ci-après ;
* Attribution du marché par le Conseil d’administration provincial du FCS.

### Soumission

Par le fait même de déposer leurs propositions, les soumissionnaires sont réputés avoir pris connaissance :

* des conditions de l’Appel à Propositions et les accepter ;
* de la nature et de l’envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ; et
* des conditions générales et particulières du présent Appel à Propositions.

#### Présentation

Les propositions seront rédigées en français.

La **proposition de projet** doit être soumise à travers le modèle de proposition (en Annexe A).

Elle doit être accompagnée d’un budget détaillé (voir modèle en Annexe B).

Les soumissionnaires établiront obligatoirement leur proposition en dollars américains. Le budget devra être établi TTC, ferme et non révisable.

#### Dépôt des propositions

Le soumissionnaire ou consortium soumissionnaire fournira :

* deux (2) exemplaires de la proposition de projet ;
* deux (2) exemplaires du budget détaillé ;
* deux (2) exemplaires du dossier administratif.

La version papier des propositions devra être réceptionnée au plus tard le 15 janvier 2016 à 16h00 heures de Goma/RDC à l’adresse suivante :

**Secrétariat Technique STAREC/ISSSS**

**c/o UAS/MONUSCO**

**Bureau Nord Kivu (TMK), Avenue de la Corniche**

**A l’attention de la** **Coordinatrice UAS Nord Kivu**

La proposition de projet, le budget détaillé et le dossier administratif complet seront placés dans **une seule enveloppe** fermée et cachetée avec le libellé « Proposition de projet et budget détaillé » et portant chacune la mention : Réponse à l’Appel à Propositions « Stratégie Provinciale de Stabilisation et Plan d’Action associé pour la Province du Nord-Kivu, Zone prioritaire « Autour de Kitshanga » : Composante Dialogue Démocratique » – A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement ».

Cette enveloppe sera placée dans une enveloppe fermée et cachetée avec l’adresse du Secrétariat Technique STAREC/ISSSS c/o UAS/MONUSCO tel qu’indiqué plus haut, avec la mention : Réponse à l’Appel à Propositions « Stratégie Provinciale de Stabilisation et Plan d’Action associé du Nord Kivu, Zone prioritaire « Autour de Kitshanga » : Composante Dialogue Démocratique » – A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement.

La proposition de projet et le budget détaillé devront par ailleurs également envoyés par voie électronique aux adresses :

[ISSSS.NK@gmail.com](mailto:ISSSS.NK@gmail.com), et en copie : [ssu@un.org](mailto:ssu@un.org)

En cas de conflit, la date et heure de dépôt de la version papier fera foi.

### Revue et sélection des propositions

#### Ouverture des propositions et comité de sélection

L’ouverture des propositions et la détermination de la conformité des propositions reçues (dépouillement) seront effectuées à Goma/RDC par le Secrétariat Technique. L’ouverture des propositions aura lieu après la date de clôture de dépôt des soumissions.

#### Détermination de la conformité des propositions

Le Secrétariat Technique procèdera à la vérification de la liste des propositions reçues en format papier et la comparera avec la liste des propositions reçues en format électronique. Si seule la version papier d’une proposition est disponible, le Comité de sélection informera le soumissionnaire qui aura deux (2) jours pour transmettre la version électronique. Après ce délai, le soumissionnaire qui n’aura pas envoyé la version électronique sera disqualifié.

#### Evaluation et classement des propositions

La sélection des propositions sera effectuée à Goma/RDC par le Conseil d’administration provincial du FCS (Comité de sélection). Le Comité de sélection effectuera l’évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes.

L’évaluation et le classement des propositions seront effectués selon la grille d’évaluation suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **RUBRIQUES** | **Notation** |
| **1. Pertinence du projet** | **30** |
| 1.1 Le projet proposé, ses objectifs, ses résultats et ses stratégies d’intervention sont pertinents au regard du programme, de l’approche de stabilisation développés par l’ISSSS et de la SPS/PAPS Nord Kivu | 10 |
| 1.2 Le projet, dans sa conception, repose sur une connaissance claire des actions/expériences menées récemment dans le domaine du dialogue démocratique dans la zone, capitalise sur les acquis de ces expériences et assure un niveau de coordination satisfaisant avec les autres acteurs actifs dans le domaine. | 5 |
| 1.3 Les interventions du projet prennent en considération les diverses réalités des femmes, des filles, des garçons et des hommes, qui jouent simultanément différents rôles au sein de leurs communautés | 5 |
| 1.4 Le projet, dans sa conception, repose sur une analyse des risques et propose des mesures de mitigation suffisantes/satisfaisantes (« Do No Harm »). | 10 |
| **2. Méthodologie et capacité opérationnelle** | **35** |
| 2.1 Le projet a une expertise démontrées et des approches efficaces et innovantes dans le domaine de recherche action et du dialogue démocratique | 10 |
| 2.2 Le projet a les méthodologies et les ressources adéquates pour engager les autorités et les « entrepreneurs des conflits » (spoilers). | 5 |
| 2.3 Le projet vise à renforcer des capacités des acteurs clé pour répondre aux préoccupations de genre dans le processus de dialogue | 5 |
| 2.4 Le projet a une expertise démontrée et des approches efficaces dans les domaines des médias et de la mobilisation communautaire. | 5 |
| 2.5 Le projet a une expérience avérée dans la zone d’intervention. | 5 |
| 2.6 Le projet comprend un plan d’action clair et réaliste. | 5 |
| **3. Capacité managériale et financière** | **10** |
| 3.1 Le soumissionnaire et ses partenaires possèdent une expérience et une capacité de gestion de projets suffisantes (y compris les aspects de suivi-évaluation et de gestion administrative et financière). | 10 |
| **4 Impact / Durabilité** | **15** |
| 4.1 Les résultats attendus du projet sont durables au niveau institutionnel: aura-t-il des structures permettant la poursuite des activités, une appropriation locale des résultats du projet) ? | 5 |
| 4.2 Le projet inclut les initiatives politiques pour contribuer à diminuer les relations inégales de pouvoir entre les sexes et d'autres formes d'exclusions qui ont été construits dans les structures et institutions de gouvernance. | 5 |
| 4.3 Le projet contribuera au renforcement de capacités des organisations locales partenaires et assurera un niveau satisfaisant de transfert de compétences. | 5 |
| **5. Budget et rapport coût-efficacité[[5]](#footnote-5)** | **10** |
| 5.1 La relation entre ressources (humaines et techniques) et résultats attendus est satisfaisante | 5 |
| 5.2 Les ressources (humaines et techniques) proposées sont satisfaisantes/suffisantes pour la mise en œuvre du projet. | 5 |
| **Score total de la proposition détaillée** | **100** |

La proposition de projet se verra attribuer une notation maximale de 100 conformément à la grille d’évaluation ci-dessus. Seuls les soumissionnaires qui obtiendront une note supérieure ou égale à 80/100 seront considérés.

Par ailleurs, les propositions de projets seront aussi évaluées de la manière suivante[[6]](#footnote-6) :

* Score 3 : projets ayant l’égalité de genre comme principal objectif (actions clairement ciblées) ;
* Score 2 : projets ayant l’égalité de genre comme objectif significatif (*intégration du genre*) ;
* Score 1 : projets intégrant partiellement le genre dans les activités ;
* Score 0 : projets qui n’intègrent pas l’égalité de genre.

#### Présélection, sélection et rejet

##### Présélection

Le Comité de sélection présélectionne les propositions qui auront obtenu les notations les plus élevées, i.e. les propositions étant arrivées première et deuxième au classement, et les classe par ordre d’importance du score total obtenu.

##### Sélection

Si une (1) proposition de projet a été présélectionnée et que le Comité de sélection n’a pas exprimé de réserve ou de demande de modification, alors cette proposition sera réputée sélectionnée.

Si une (1) proposition de projet a été présélectionnée et que le Comité de sélection a exprimé des réserves ou demandes de modification, alors le Secrétariat Technique enverra au soumissionnaire ou consortium soumissionnaire des recommandations et suggestions pour améliorer et finaliser sa proposition. Le soumissionnaire ou consortium soumissionnaire aura  **cinq jours** pour les intégrer dans les propositions finales.

Si le Comité de sélection estime que ses recommandations et suggestions n’ont pas été intégrées de manière satisfaisante, il se réserve le droit d’exprimer à nouveau des réserves ou demande de modification que le soumissionnaire ou consortium soumissionnaire aura  cinq jours pour intégrer. Si le Comité de sélection estime alors que le soumissionnaire n’a pas été en mesure de répondre à ses préoccupations, il se réserve le droit de rejeter la proposition de projet et de continuer le processus avec le soumissionnaire ou consortium soumissionnaire ayant soumis la proposition étant arrivée deuxième au classement.

Si deux (2) propositions de projet ont été présélectionnées, et que le Comité de sélection a exprimé des réserves ou demandes de modification sur au moins une (1) des deux (2) propositions de projet, alors le Secrétariat Technique enverra au(x) soumissionnaire(s) ou consortium(s) soumissionnaire(s) des recommandations et suggestions pour améliorer et finaliser sa (leur) proposition(s). Le(s) soumissionnaire(s) ou consortium(s) soumissionnaire(s) aura (ont)  **cinq jours** pour les intégrer dans les propositions finales. Si le Comité de sélection estime que ses recommandations et suggestions n’ont pas été intégrées de manière satisfaisante, il se réserve le droit d’exprimer à nouveau des réserves ou demande de modification. Le Comité de sélection procédera alors à un réexamen, sur la base de la même grille d’évaluation, et effectuera la sélection finale de la proposition qui aura obtenu la meilleure notation.

##### Rejet

Les autres propositions de projet seront rejetées.

Le Comité de sélection se réserve le droit de rejeter toute proposition, d’annuler la procédure d’Appel à Propositions aussi longtemps qu’un contrat n’a pas été signé, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l’égard des soumissionnaires concernés et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l’Appel à Propositions aura été annulé ou leur proposition rejetée.

#### Information sur le processus de sélection et d’octroi

Le soumissionnaire ou consortium soumissionnaire dont la proposition de projet finale aura été retenue pour l’octroi des financements en sera informé par courrier électronique. Ceux qui n’auront pas été retenus en seront aussi informés par courrier électronique.

### Caractère confidentiel

Aucune information autres que celles prévues par la procédure ci-dessus, relative à l’examen, aux éclaircissements, à l’évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l’attribution des financements, ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d’examen et d’évaluation, après l’ouverture des plis et jusqu’à l’annonce de l’attribution des financements à/aux organisation(s) retenue(s).

## Signature de l’Accord

En fonction de la nature du soumissionnaire, un accord spécifique sera signé.

## Reporting, suivi et évaluation

Des rapports techniques et financiers réguliers portant sur les activités mises en œuvre dans le cadre du Projet seront élaborés.

## Documentation administrative complète

Avant la signature du Contrat, si le soumissionnaire retenu est une ONG internationale, elle devra fournir la documentation administrative complète qui figure en ***Annexe F***.

# SECTION III - SYNTHESE DES SOUS-PROGRAMMES COUVERTS PAR L’APPEL A PROPOSITIONS

Cinq sous-programmes sont définis:

* Sous-programme 1 : Participation des acteurs du conflit et mise en place d’une plateforme de dialogue et de gouvernance du programme;
* Sous-programme 2 : Organisation du dialogue démocratique sur la chefferie du Bashali ;
* Sous-programme 3 : Recherche-actions et dialogue démocratique dans la Chefferie du Bwito ;
* Sous-programme 4 : Mobilisation des acteurs « clés » et relais entre les niveaux local, provincial, national et régional ;
* [Sous-programme 5 : Accompagnement et facilitation des processus de dialogue](#_Toc430870475).

## Sous-programme 1 : Participation des acteurs du conflit et mise en place d’une plateforme de dialogue et de gouvernance du programme

**Objectif**

Participation des acteurs du conflit (niveau local, provincial, national et régional), y compris les jeunes, les femmes et les représentants de certains groupes cibles spécifiques (déplacés, représentants des réfugiés, etc.) à la mise en œuvre de solutions identifiées collectivement et leur participation dans le pilotage et la gouvernance du programme de stabilisation.

**Couverture géographique**

Chefferie de Bashali (avec la participation d’acteurs clés identifiés dans la chefferie de Bwito et la localité de Pinga).

**Stratégie d’intervention**

Une plate-forme unique de dialogue et de gouvernance du programme (un groupe consultatif) sera mise en place dans la ZP « autour de Kitshanga ». Le groupe consultatif sera conçu et organisé comme un mécanisme de participation, de mobilisation et de redevabilité ad hoc et temporaire.

Il intégrera : 1) les principaux acteurs du conflit identifiés au niveau local, provincial, national et régional (i.e. les acteurs ayant une influence positive/négative significative sur les dynamiques et/ou les moteurs du conflit), 2) les représentants des autorités politico-administratives et coutumières locales et 3) les représentants des différents comités officiels actifs dans la zone (ex : CLCP, CLPD, CPDG et Baraza) : ci-après dénommés les « acteurs clés ».

Dans la constitution du groupe consultatif, le partenaire de mise en œuvre veillera à capitaliser sur les acquis des initiatives de dialogue menées récemment dans la zone.

Le sous-programme 1 de la composante dialogue démocratique ne propose pas de relancer de nouveaux processus de dialogue, mais entend capitaliser sur des initiatives récentes et le fera de deux manières :

1. Le programme de Kitshanga tel que développé par UAS/STAREC s’inspire largement des mesures et des recommandations émises par les acteurs du conflit à l’issu des processus récents de dialogue démocratique organisés dans la zone prioritaire (2013-2014). La mise en œuvre de ce programme et de ses 6 composantes est donc en soi une réponse aux attentes formulées par les acteurs du conflit eux-mêmes. Cela permet d’assurer la continuité de ces processus de dialogue et leur renforcement grâce à la mise en application des plans d’actions développés.
2. Le programme entend également redynamiser les processus récents de dialogue démocratique en plaçant les acteurs de ces processus au centre de la mise en œuvre du programme de stabilisation. Dans le cadre du sous-programme 1, ces acteurs seront remobilisés et seront responsabilisés dans la supervision et le suivi des actions/projets de stabilisation (voir ci-dessous la structure de gouvernance du programme).

Les principales fonctions / tâches de l’organisation partenaire seront les suivantes :

1. Analyse de contexte et identification initiale des acteurs clés.
2. Coordination/concertation avec les autorités politico-administratives (avec le soutien de l’UAS).
3. Réunion des acteurs à échéances régulières (à définir dans la proposition). Ces réunions auront un double objectif :
   * Faire participer les « acteurs clés » dans le pilotage des projets de stabilisation mis en œuvre dans chacune des 6 composantes du programme « autour de Kitshanga ». Il s’agira 1) de les informer sur le programme de stabilisation et sur l’évolution des projets mis en œuvre dans ce cadre, 2) de collecter leurs avis et leurs recommandations quant à la mise en œuvre de ces projets et 3) de relayer ces recommandations (avec l’appui de l’UAS/STAREC) vers les organisations en charge de ces différents projets.
   * Renforcer la mobilisation et l’engagement des acteurs clés en faveur du processus de stabilisation. Sur base des analyses de contexte et des priorités définies dans le programme de stabilisation, les membres du groupe consultatif se fixeront des objectifs clairs (ex : plans d’actions et prise d’engagements). Ces plans seront suivis et évalués à échéances régulières. Les acteurs clés pourront également formuler des recommandations adressées aux autorités provinciales et/ou nationales. L’organisation de mise en œuvre assurera, avec le soutien de l’UAS/STAREC, le relai de ces recommandations et la mobilisation des ressources nécessaires à l’organisation d’activités complémentaires de communication et de plaidoyer

Au lancement du programme, les leaders féminins impliqués ou non dans les processus de dialogue récents devront être identifiés. Leur participation dans le groupe consultatif et dans les différents groupes de travail sera assurée par l’organisation de mise en œuvre. De manière globale, cela devra renforcer l’émergence et/ou la consolidation d’un leadership féminin dans la zone d’intervention.

## Sous-programme 2 : Organisation du dialogue démocratique sur la chefferie du Bashali

**Objectif**

Adoption par les leaders communautaires des mesures qui renforcent l’inclusivité de la collectivité-chefferie Bashali.

**Couverture géographique**

Chefferie du Bashali (+ niveau provincial et national)

**Stratégie d’intervention**

Des travaux de recherche et de dialogue ont été menés ces dernières années sur cette question. Les acteurs/leaders communautaires, à l’issu de processus de dialogue récents, ont traité de l’organisation de la collectivité-chefferie et de son fonctionnement et se sont entendus sur certaines pistes d’actions susceptibles de renforcer la reconnaissance et l’acceptation de l’autorité par l’ensemble des communautés en présence (ex : mise en place de mécanismes élargis de redevabilité et de participation, représentativité des communautés au sein de ses services, etc.). Ce second sous-programme a vocation à relancer et à redynamiser ce processus de dialogue. Les études récentes et les analyses disponibles seront actualisées. En étroite coordination avec les travaux entrepris dans le cadre du sous-programme 1, les acteurs à impliquer dans ce processus seront identifiés par les communautés elles-mêmes, avec l’appui et la facilitation de l’organisation de mise en œuvre.

Un processus continu de concertation intra et intercommunautaire sera organisé et aboutira à l’organisation de diverses activités de dialogue à l’issue desquelles il est attendu que des engagements soient pris par les acteurs et que des mesures permettant de renforcer l’inclusivité de la collectivité-chefferie soient adoptées.

Si les acteurs s’entendent sur un plan de renforcement technique de la chefferie et de ses services, un appui complémentaire pourra être organisé à partir de 2017 afin d’assurer la mise en œuvre de ce plan. L’organisation qui en prendra la responsabilité sera identifiée à l’issu d’un processus d’appels à propositions qui sera organisé ultérieurement et qui sera donc conditionné à l’évolution, sinon à l’aboutissement, du processus de dialogue.

**Acteurs ciblés**

Le processus de dialogue sera inclusif et identifiera les acteurs du dialogue parmi les acteurs clés impliqués dans le sous-programme 1.

## Sous-programme 3 – Recherche-action et dialogue démocratique dans la Chefferie du Bwito

**Objectif**

Développement par les acteurs du conflit dans la chefferie du Bwito (niveau local, provincial, national et régional), y compris les jeunes, les femmes et les représentants de certains groupes cibles spécifiques (déplacés, réfugiés, retournés, etc.), d’une vision collective et à long-terme des différends qui les opposent et propositions de pistes de solutions.

**Couverture géographique**

Chefferie du Bwito

**Stratégie d’intervention**

Contrairement à la Chefferie de Bashali, il existe peu d’analyses disponibles sur les dynamiques de conflit propres à la chefferie du Bwito et aucun processus de dialogue entre parties prenantes n’y a été lancé/exécuté. Ce sous-programme a pour objectif de combler ce vide : partant d’une analyse participative des conflits et de l’organisation/facilitation d’un processus de dialogue démocratique, il vise la construction d’une vision collective pour la paix, laquelle aboutira à l’identification et à la formulation – par les acteurs du conflit eux-mêmes – de pistes d’actions susceptibles de transformer les dynamiques de conflits identifiées.

**Acteurs ciblés**

Les acteurs clés et influents identifiés au niveau local, provincial, national et régional.

## Sous-programme 4 : Mobilisation des acteurs « clés » et relais entre les niveaux local, provincial, national et régional

**Objectif**

Participation des acteurs clés (« entrepreneurs du conflit ») au processus de stabilisation.

**Couverture géographique**

RDC (+ pays frontaliers)

**Stratégie d’intervention**

Ce sous-programme entend adresser l’enjeu des acteurs « entrepreneurs du conflit » en identifiant et en mobilisant ces acteurs, en étudiant leurs positions, leurs intérêts et leurs réseaux d’influence et de mobilisation et en assurant une liaison systématique entre les processus de dialogue ancrés localement et les sphères d’influence périphériques (niveau provincial, national et régional) desquels dépend – au moins en partie – l’aboutissement des processus de dialogue.

Dans la mise en œuvre de ce sous-programme, la collaboration avec des groupes d’études, des centres de recherche et/ou des universités (i.e. capables de mobiliser les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme) pourrait être envisagée.

Parmi les activités qui seront financées et mises en œuvre :

* Un travail de recherche et d’analyse permettant d’identifier ces acteurs, leurs positions, leurs intérêts et leurs stratégies (« actors mapping ») et l’environnement institutionnel élargi dans lequel s’inscrit le processus de stabilisation de la ZP.
* Un travail de prise de contacts (souvent informels), l’établissement de relations avec ces acteurs, leur mobilisation et la collecte régulière d’informations complémentaires.
* La mise en place d’un mécanisme d’échange d’informations régulier avec les organisations en charge des processus de dialogue afin 1) que les acteurs clés soient tenus informés de l’évolution des processus de dialogue (et des demandes/recommandations formulées à leur égard par la « base ») et 2) que les actions de dialogue ancrées localement soient renforcées grâce à une compréhension plus précise et plus dynamique de l’environnement institutionnel dans lequel elles s’inscrivent.

**Acteurs ciblés**

Les « entrepreneurs de conflits », i.e. les acteurs locaux, nationaux et/ou régionaux ayant une influence négative directe sur les dynamiques de conflit dans la zone prioritaire.

## Sous-programme 5 : Accompagnement et facilitation des processus de dialogue

**Objectif**

Adhésion des leaders locaux et les populations au processus de stabilisation

**Couverture géographique**

Chefferie de Bashali,, Chefferie du Bwito, localité de Pinga

**Stratégie d’intervention**

Le sous-programme vise la mise en place de mesures « périphériques » d’accompagnement et de facilitation capables 1) de créer un environnement, un climat et une dynamique cohésives favorables au processus de dialogue démocratique et 2) d’assurer la participation des acteurs locaux (issus de la « base ») dans le processus de dialogue et la prise en compte de leurs points de vue/recommandations.

Le dispositif comprend deux volets :

* Un travail de communication et d’information qui – en appui aux médias locaux (provinciaux et nationaux) – permet de renforcer la transparence du processus de stabilisation ainsi que l’adhésion de la population au programme et à ses objectifs. Des actions complémentaires sur les enjeux de la cohésion sociale et de la cohabitation pacifique seront menées par les médias partenaires, avec l’appui de l’organisation de mise en œuvre.
* Un travail d’identification, de capacitation et de mise en réseau – au sein des communautés et des autorités (au niveau local, provincial et national) – d’acteurs de changement (encadrés pas le partenaire de l’I4S et qui assurent le relais dans leurs environnements respectifs (communautaire, professionnel, etc.) des messages de sensibilité au genre, de cohabitation pacifique et de cohésion sociale véhiculés par le programme et qui renforcent la mobilisation des acteurs et des population en faveur du programme. Les « acteurs de changement » seront réunis à échéances régulières afin de discuter de l’évolution des processus de dialogue démocratique. Ils émettront des avis et des recommandations qui seront relayés par les partenaires et l’unité de coordination SSU/STAREC aux acteurs parties prenantes de ces processus de dialogue.

**Acteurs ciblés**

Les communautés et les leaders locaux.

# ANNEXES

## Annexe A - Modèle de proposition de projet

(Pas plus de 20 pages en total)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé du projet :** |  | |
| **Partenaire(s) d’exécution :** |  | |
| **Site :** |  | |
| **Budget approuvé pour le projet :** |  | |
| **Durée du projet :** | **Date de démarrage prévue :** | **Date d’achèvement prévue :** |
| **Descriptif du projet :** |  | |
| **Résultats du projet :** |  | |
| **Activités principales du projet :** |  | |

1. **RESUME ANALYTIQUE**
2. [**CONTEXTE ET ANALYSE DE LA SITUATION**](#_Toc412261864)

*Décrire le contexte politico-administratif et la manière dont les dynamiques de conflits sont présentes dans la zone. Fournit une justification de l’intervention ainsi que sa complémentarité avec d’autres interventions dans la zone.*

1. **THÉORIE DE CHANGEMENT**

*Expliquer comment le projet s’inscrit dans la logique de l’ISSSS et la mise en œuvre de la Stratégie Provincial de la Stabilisation (SPS) et son plan d’action (PAPS)*

1. [**OBJECTIFS ET RESULTATS**](#_Toc412261879)

*Expliquer l'objectif général et spécifique, ainsi que les résultats et les activités proposées.*

1. [**STRATEGIES**](#_Toc412261873)

*Adresser les stratégies de mise en œuvre du projet. Donne un* [*aperçu général et identifie les enjeux principaux. Cette section*](#_Toc412261874) *touche également l’engagement du gouvernement pour la mise en œuvre du projet ; l’engagement pour les effets catalytiques du projet ; et l’engagement pour la promotion du rôle de la femme et l’intégration du perspectif genre (« gender mainstreaming »). D’autres questions transversales sont également addressées.*

1. **STRATEGIE DE COMMUNICATION**

*Expliquer comment le projet s’inscrit dans l’approche de communication prônée par la SPS, à savoir un outil d’information, un moyen d’intervention qui peut contribuer directement à la stabilisation et donne un regard aux communautés dans la mise en œuvre et le suivi du projet. Cette section met en evidence les moyens envisagés par le projet pour que les différents acteurs internes et externes au projet recoivent un niveau satisfaisant d’information, sous une forme appropriée. L’intégration de la communication dans les activites de coordination, la dimension d’accompagnement/catalyseur de changements et outil de plaidoyer sont prises en compte par le projet et explicités.*

1. **PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE**

*Aborder la capacité de l’organisation « lead » et des différents partenaires d'exécution à gérer des projets similaires, la nature de la collaboration entre les partenaires de mise en œuvre dans le consortium (le cas échéant), l’expérience en matière de projets de programmation effectués en collaboration ainsi qu’une présentation de ses atouts/sa valeur spécifique pouvant être mis à profit dans la mise en œuvre du projet. Elle décrit la capacité en matière de suivi et d’évaluation. Cette section doit également présenter le(s) partenaire(s) d’exécution supplémentaire(s), y compris son (leur) rôle et expérience et dans quelle mesure l’entité assure la qualité de la prestation.*

1. **DISPOSITIFS DE GESTION ET COORDINATION**

*Identifier la structure de gestion ou le mécanisme responsable de la mise en œuvre du projet et de l’atteinte des résultats visés. Ceci comprend les modalités de gestion, le pilotage du projet et le cadre de concertation.*

1. **HYPOTHESES ET RISQUES**

*Présenter les risques majeurs pouvant faire échouer la mise en œuvre du projet, leur probabilité, leur gravité et la gestion de ces risques, y compris la responsabilité concernant leur atténuation. Les risques énumérés doivent comprendre ceux de nature politique et externe, ainsi que ceux liés au programme. Le tableau ci-dessous est à utiliser. Les risques prennent en compte la composante « zéro dommage » (« Do No Harm »), notamment les conséquences néfastes potentielles liées à la conception et à la mise en œuvre du projet dans un environnement fragile.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Risques** | **Probabilité (haute, moyenne, faible)** | **Gravité de l’impact sur le projet (haut, moyen, faible)** | **Stratégie d’atténuation** |
|  |  |  |  |

1. **SUIVI, EVALUATION ET RAPPORTAGE**

*Présenter les mécanismes et les processus pour le suivi et l’évaluation du projet, y compris le c*ontrôle de qualité et de rapportage*. Le tableau en annexe de ce formulaire (annexe B) est à utiliser pour remplir le cadre logique.*

*L’explication concernant du suivi et de l’évaluation du projet doit indiquer les personnes responsables de recueillir et d’analyser les informations, les moyens de vérification envisagés et le budget dédié au suivi et à l’évaluation. En outre les mécanismes de coordination entre le suivi et l’évaluation et les autres domaines, notamment la communication, sont énoncés.*

1. **Annexes**

Annexe A : BUDGET

Annexe B : CADRE LOGIQUE

Annexe C : PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

## Annexe B - Modèle de budget

**Budget de l’activité du projet**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1 :** | | | |
| *Numéro du produit/ activité* | *Nom des produits* | *Catégorie de dépense (voir le tableau suivant pour les catégories)* | *Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification du budget)* |
| Produit 1.1 |  |  |  |
| Produit 1.2 |  |  |  |
| **Résultat 2 :** | | | |
| Produit 2.1 |  |  |  |
| Produit 2.2 |  |  |  |
| Etc. |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |  |

**Budget par catégories de dépense**

|  |  |
| --- | --- |
| **Catégorie de dépense** | **TOTAL** |
| 1. Personnel et autres employés |  |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels |  |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) |  |
| 4. Services contractuels |  |
| 5. Frais de déplacement |  |
| 6. Transferts et subventions aux homologues |  |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs |  |
| **Sous-total** |  |
| 8. Coûts indirects\* |  |
| **TOTAL** |  |

*\*Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories de dépense 1 à 7. Il faut noter que les coûts générés par l’entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédure de l’entité en question*

## Annexe C - Modèle de cadre logique

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Logique d'intervention** | **Indicateurs objectivement vérifiables** | **Sources et moyens de vérification** | **Etapes** | **Hypothèses** |
| **Objectifs généraux** | Quels sont les objectifs généraux d'ensemble auxquels le projet va  contribuer ? | Quels sont les indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux ? | Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs? | **/** | **/** |
| **Objectifs spécifiques** | Quels objectifs spécifiques  le projet doit-il atteindre  comme contribution aux objectifs  généraux ? | Quels indicateurs montrent en détail, que les objectifs du projet sont atteints? | -Quelles sources d'information  existent et peuvent être rassemblées ?  -Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations? | / | -Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du soumissionnaire sont-elles nécessaires pour atteindre ces objectifs? (Conditions externes)  -Quels sont les risques à prendre en considération? |
| **Résultats**  **Attendus** | Les résultats sont les réalisations qui  vont permettre l'obtention des objectifs spécifiques.  Quels sont les résultats attendus ?  Résultat 1 :  Résultat 2 :  Résultat …. : | *Indicateur 1.1 :*  *Baseline:*  *Cible(s):*  *Indicateur 1.2 :*  *Baseline:*  *Cible(s):*  *…/….*  *Indicateur 2.1 :*  *Baseline:*  *Cible(s):*  *Indicateur 2.2 :*  *Baseline:*  *Cible(s):* …./…. | Quelles sont les sources  d'information pour ces indicateurs? |  | Quelles conditions externes doivent être réalisées pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté ? |
| **Activités**  **à**  **développer** | Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats  attendus ?  (Groupez les activités par résultats) | Moyens :  Quels moyens sont requis pour mettre  en œuvre ces activités ?  (exemples : personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc.? | -Quelles sont les sources d'information sur le déroulement du projet ?  Coûts :  -Quels sont les coûts du projet ?  leur nature ? (Détail dans le budget du projet) |  | -Quelles pré-conditions sont requises avant que le projet commence ?  -Quelles conditions hors du contrôle direct du soumissionnaire doivent être réalisées pour la mise en œuvre des activités prévues? |

## 4.4 Annexe D – Fiche de renseignements relative au soumissionnaire

* Nom complet de l’organisme :
* Acronyme :
* Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)
* Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
* Téléphone :
* Adresse électronique :
* Site internet :
* Objet de l’organisme :
* Zone(s) d’intervention en RDC et dans les 3 provinces de l’Est :
* Domaine (s) d’intervention :
* Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :
* Personne(s) de contact pour ce projet :
* Référent technique : (nom, téléphone et adresse e-mail)
* Référent financier : (nom, téléphone et adresse e-mail)
* Référent administratif : (nom, téléphone et adresse e-mail)
* Nom, prénom et qualité de la personne responsable du dossier de la demande de financement (Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association) :
* Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)

## Annexe E – Fiche renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet

**Le soumissionnaire confirme que l’ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont été consultés et ont donné leur accord pour leur participation.**

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

* Nom complet de l’organisme :
* Acronyme :
* Adresse postale :
* Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
* Téléphone :
* Adresse électronique :
* Site internet :
* Personne(s) de contact pour ce projet :
* Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)
* Objet de l’organisme :
* Principaux domaines d’intervention :
* Ressources humaines :
* Budget total annuel en USD :
* Principaux donateurs :
* Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :
* Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels
* Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :
* Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :
* Expérience d’actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre du projet proposé :

## Annexe F - Dossier administratif complet

Le Dossier Administratif Complet doit être transmis par l’organisation soumettant la demande de financement avant la signature du contrat de subvention à l’adresse suivant :

**A l’attention de la** **Coordinatrice UAS Nord Kivu**

**Secrétariat Technique STAREC/ISSSS**

**c/o UAS/MONUSCO**

**Bureau Nord Kivu (TMK), Avenue de la Corniche**

Le dossier sera fourni en 1 exemplaire papier comprenant :

1. Copie des statuts certifiés conformes à l’original ;
2. Copie de la déclaration d’enregistrement ou équivalent selon la législation en vigueur dans le pays d’implantation de l’organisation ;
3. Organigramme ;
4. Dernier compte-rendu d’Assemblée Générale/Conseil d’Administration ou au minimum l’ordre du jour de la dernière AG/CA et les principales résolutions, ainsi que toute pièce démontrant les activités engagées et réalisées ;
5. Bilans et Comptes d’exploitation des trois (3) derniers exercices, validés par l’AG/CA, faisant ressortir l’origine des ressources financières ;
6. Budget prévisionnel pour l’exercice en cours, faisant apparaître la liste des financements approuvés, en indiquant si possible s’ils sont acquis, sollicités ou à solliciter.

## Annexe G - Synthèse du Programme de Stabilisation de la Zone Prioritaire 1

**BREVE DESCRIPTION DU PROGRAMME**

**►Objectif général :**

Contribuer à la stabilisation de la zone prioritaire « Autour de Kitshanga »

**►Objectifs spécifiques :**

* Appuyer les acteurs du conflit, les hommes, les femmes et les jeunes de la zone prioritaire, les autorités et les intervenants dans un engagement actif en faveur du processus de transformation des dynamiques de conflits identifiées.
* Améliorer la gouvernance foncière afin de diminuer le nombre et l’ampleur des conflits fonciers.
* Renforcer la capacité des autorités locales, de l’administration et du système judiciaire.
* Contribuer à l’amélioration de la sécurité des populations.
* Favoriser la cohésion sociale et la résilience des communautés grâce à des activités de relance socio-économique.
* Contribuer à la réduction du nombre de cas de violences sexuelles.

**►Résultats attendus :**

1. Un processus de dialogue inclusif est engagé par les hommes et femmes de la zone prioritaire de Kitshanga et l'État congolais pour résoudre les causes des conflits, consolider la paix et créer les conditions de stabilité des institutions ;
2. La gouvernance foncière est renforcée et contribue à la diminution du nombre de conflits ;
3. La légitimité des autorités locales, de l’administration et du système judiciaire est renforcée.
4. La présence de l'État et de ses agents est favorablement perçue par les hommes et les femmes de la zone prioritaire de Kitshanga
5. Des activités de relance socio-économique et de renforcement de la cohésion sociale sont pratiquées par les hommes et les femmes de la zone prioritaire de Kitshanga, améliorant ainsi la cohésion sociale et la résilience des communautés
6. Les cas de violences sexuelles liés aux conflits se réduisent dans la zone prioritaire de Kitshanga et leur capacité à attiser les conflits s’atténue.

**►Partenaires du programme :** Le Gouvernement de la RDC, gouvernement provincial du Nord-Kivu, les ONG internationales, la société civile, les Agences du Système des Nations Unies, PBSO, MONUSCO, les Partenaires Techniques et Financiers bilatéraux et multilatéraux

**►Période du Programme :** 2016-2017 (24 mois)

**►Total des ressources requises :** 13.790.000 USD

*« La stabilisation est un processus intégré, holistique, mais ciblé permettant à l’Etat et à la société de mettre en place une responsabilisation mutuelle ainsi que l’aptitude à traiter et atténuer les moteurs existants ou émergeants de conflits violents. Il s’agit d’une phase d’intervention qui se situe entre les urgences et le développement durable ».*

*« Les interventions de stabilisation doivent répondre aux moteurs de conflit, en commençant également à en traiter les causes profondes. Pour ce faire, il faut obligatoirement établir la confiance et renforcer les capacités des acteurs locaux – des institutions étatiques et de la société – afin de promouvoir la transformation pacifique des conflits violents. La stabilisation désigne donc un processus visant à renforcer la confiance et la légitimité mutuelle entre l'État et la société pour qu'ils puissent résoudre ou atténuer ensemble les principaux moteurs de conflit. Elle a pour but de modifier les relations entre l'État et la société en soutenant une négociation permanente sur les responsabilités respectives des acteurs étatiques et des communautés, sur la base desquelles la redevabilité et la confiance peuvent commencer à être instaurées. La stabilisation procède donc dans les deux sens : du haut vers le bas — permettant à l'État de remplir ses obligations —, et du bas vers le haut — donnant aux populations les moyens d'obliger l'État à lui rendre des comptes. Ce faisant, la stabilisation ouvre la voie aux interventions plus durables de développement et de gouvernance ».*

*Atelier de Kinshasa (mars 2015)*

1. **Contexte**

La Stratégie Provinciale de Stabilisation pour la Province du Nord-Kivu et son Plan d’Action ont été développés à partir du Programme National de Stabilisation et de Reconstruction et de la Stratégie internationale de soutien à la sécurité et la stabilisation (ISSSS, 2013-2017), et validés par la Province en février 2015 et par le Comité de Suivi du Programme STAREC en avril 2015.

La zone physique/géographique, située aux alentours de la localité de Kitshanga, et comprenant la chefferie de Bashali dans le territoire de Masisi (notamment l’axe Kitshanga-Pinga), la localité de Pinga et la chefferie de Bwito dans le territoire de Rutshuru, a été jugée zone prioritaire numéro 1 pour la stabilisation au Nord-Kivu.

Cette zone est caractérisée par la présence de quatre dynamiques de conflit qui, s’entremêlant, ont à ce jour créé d’importants problèmes de protection, déplacements de population, cristallisation des tensions autour de la question ethnique et de la détention du pouvoir, et, probablement un important impact sur l’activité économique.

* 1. **Descriptif de la zone prioritaire « Autour de Kitshanga »**

La zone « Autour de Kitshanga » couvre une superficie d’un peu plus de 4060 Km² pour une population rurale d’environ 838.000 habitants. Elle est limitée au Sud par la Chefferie de Bahunde, à l’Ouest par une grande partie du secteur de Wanyanga, au Nord par une petite partie du même secteur de Wanyanga et enfin à l’Est par la Chefferie de Bwisha.

Les principaux groupes ethniques de la ZP sont les pygmées, les bantous et les nilotiques. Les ethnies qui constituent ces groupes sont les Hunde, Hutu, Nande et Tutsi. Les bantous constituent la majorité de la population et sont agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et artisans. Les nilotiques, essentiellement des tutsi, sont éleveurs et artisans. Le relief est variable mais généralement accidenté. L’altitude varie entre 900 et 2500 mètres.

Le développement socio-économique de la ZP 1 « autour de Kitshanga » est aligné sur celui de la Province du Nord-Kivu inscrit dans son Plan quinquennal 2011-2015, à savoir les 4 piliers suivants :

1. Promouvoir la bonne gouvernance et consolider la paix
2. Diversifier l’économie, accélérer la croissance et promouvoir l’emploi
3. Améliorer l’accès aux services sociaux et renforcer le capital humain
4. Protéger l’environnement et lutter contre le changement climatique

Au plan sécuritaire, il y a lieu de relever un certain nombre de menaces qui persistent notamment :

* Présence et activisme de groupes armés nationaux et étrangers ;
* Circulation incontrôlée des armes légères ;
* Manipulations politiciennes ;
* Conflits divers autour de terre ;
* Sous-encadrement de la jeunesse désœuvrée, des enfants dits de la rue et des démobilisés,
* L’arrêt du processus d’intégration des groupes armés aux FARDC et PNC
* etc.

* 1. **Système de conflits**

Dans cette zone et par rapport aux analyses récentes, les deux dynamiques négatives les plus saillantes sont « la mobilisation autour de la terre et de l’identité » et « les dilemmes sécuritaires », couplées aux dynamiques régionales qui viennent complexifier les analyses.

**Mobilisation autour de la terre et de l’identité**

En remontant le cours de l’histoire, le fondement des problèmes de cohabitation ethnique, de détention de pouvoir et de l’occupation spatiale des terres est déjà présent à l’ère coloniale. On ne saurait traiter de la question foncière au Nord-Kivu sans évoquer deux événements majeurs : le transfert des populations dans le cadre de la mission d’immigration des Banyarwanda (MIB) et la création du Parc National de Virunga (PNVi).

D’après la littérature, près de 100.000 familles furent déplacées du Rwanda et réinstallées au Nord-Kivu entre 1933 et 1955. La prise en charge administrative de ces populations requit la création d’une entité constituée sur des terres rachetées par la colonie aux communautés autochtones, et devint assez vite l’objet de graves controverses entre les leaders des déplacés (dénommés aussi transplantés) et les autorités traditionnelles locales (parmi lesquelles le chef hunde.

Durant l’époque coloniale, une part importante des meilleures terres indigènes avaient été attribuées aux colons. A partir de 1973, la « zaïrianisation » a entraîné une confiscation des propriétés jadis réservées aux colons[[7]](#footnote-7). Avec la zaïrianisation, des « acquéreurs » deviennent de nouveaux propriétaires des concessions coloniales. Et dans le Masisi et le Bwito, ce sont notamment les familles métisses congolo-belges, congolo-italiennes, congolo-grecques, etc. qui en sont devenus des propriétaires.

La problématique foncière à l’Est de la RDC ne se résume pas seulement à une compétition pour l’acquisition des terres et des richesses naturelles, il s’agit aussi et surtout d’une problématique conflictuelle liée aux rivalités ethniques exacerbées par des facteurs sociologiques et politiques. Les conflits armés, les déplacements important de population et le dysfonctionnement de l’administration foncière, bien souvent remplacée par le système coutumier d’attribution des terres renforcent les conflits fonciers, attisent les tensions interethniques et contribuent à la dégradation des conditions de retour à la paix.En effet, pour de nombreux analystes, les conflits fonciers de cette zone sont une véritable « bombe à retardement » et exigent des responsables politiques des mesures urgentes, car la sécurité et la stabilité dans la zone sont sous menace constante.

Dualité de la loi foncière

Comme esquissé plus haut, des relations tendues ont existé et existent encore entre la population banyarwanda et la population originaire de la zone. Les conflits résultent de l’ambiguïté du régime foncier fixé par la loi Bakajika de 1973 qui prévoit la cohabitation de deux systèmes : l’un basé sur les principes juridiques, l’autre sur des pratiques coutumières et ancestrales. D’une part, le Mwami, chef coutumier, reste le garant des terres coutumières qu’il est autorisé à redistribuer aux populations et d’autre part, la loi accorde tous les pouvoirs à l’autorité administrative qui peut confisquer le sol et le sous-sol, propriétés de l’Etat.

De cette confusion sont nées des tensions sociales entre des individus et des communautés qui partagent le même espace : un groupe minoritaire composé de riches propriétaires terriens, un autre qui réunit de puissants éleveurs et la grande majorité formée de paysans pauvres.Les conflits liés au pouvoir dans la zone ciblée opposent surtout les chefs coutumiers et les différents groupes ethniques. L’accès au pouvoir permet en effet l’accès à la terre et aux ressources naturelles ainsi qu’aux emplois pour la famille et leur groupe ethnique. Pour cette raison, certaines communautés se confient plus à l’autorité coutumière (spécifiquement les Hunde qui détiennent ce pouvoir à Kitshanga), et d’autres favorisent les relations avec l’autorité étatique (surtout les Banyarwanda qui n’ont pas de pouvoir coutumier).

La concession foncière

La concession est le droit de jouissance d’un fonds foncier. Il y’a 2 types de concessions : la concession perpétuelle, réservée aux congolais et aux confessions religieuses (sans limitation de délai) et les concessions ordinaires accessibles aux congolais et aux étrangers (pour une durée de 25 ans renouvelables sans limitation).

Dans la zone prioritaire de Kitshanga, comme ailleurs, la vénalité des chefs coutumiers les a conduit assez souvent à des spoliations paysannes au profit des bourgeoisies urbaines lesquelles entretiennent des rapports de complicité avec ces autorités tant en territoire de Masisi qu’en chefferie de Bwito.

Ces bourgeoisies sont par ailleurs les seules à pouvoir mobiliser le droit positif et à diligenter l’enregistrement des terres à travers les méandres de l’administration. Pour se mettre à l’abri des incertitudes que représentaient pour elles les autorités coutumières locales, elles ont saisi l’opportunité de la réforme foncière de 1973 pour accéder à des titres fonciers protégés par la loi. Ainsi, pensaient-elles faire échec aux tentatives de spoliation par les chefs locaux lesquels avaient tendance à leur contester les droits qu’elles exerçaient sur le sol du fait du pouvoir colonial. Systématiquement, elles avaient gain de cause devant les tribunaux, forts de leurs certificats d’enregistrement. Par ailleurs, les grands concessionnaires dans la zone sous revue sont souvent des politiciens ou des militaires qui utilisent leurs positionnements pour protéger leurs propriétés.

A Pinga, la population parle de ventes illicites des terres sans informer les chefs coutumiers, et aussi de l’occupation illégale de la terre par des étrangers. Les frustrations au sein de la population paysanne sont exacerbées par le fait que les grands concessionnaires ne mettent pas toujours en valeur les pâturages qu’ils possèdent et laissent parfois de grandes étendues de terres inexploitées.

Conflits entre éleveurs et agriculteurs

Les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs sont nombreux, les bêtes des premiers s’égarant sur les champs des derniers. Avec la croissance démographique et l’occupation des terres par les grands concessionnaires, l’espace diminue et les deux modes d’utilisation de la terre se confrontent. Ce conflit a pris un caractère ethnique, car les agriculteurs sont majoritairement Hunde et Hutu, et les éleveurs Tutsi. Des conflits entre cultivateurs et éleveurs se manifestent dans presque toute la zone ciblée, mais surtout à Kitshanga, où récemment ce conflit a dégénéré entre un groupe de jeunes Hunde et des propriétaires de vaches tutsi. La situation est aussi tendue à Lukweti où la divagation du bétail crée des tensions avec les agriculteurs. A Nyanzale, les divagations des vaches appartenant en majorité aux Hutu sur les champs des cultivateurs Hunde sont aussi fréquentes.

**Dilemmes sécuritaires et déplacement des populations.**

Depuis le début de l’année 2007 les deux Kivus n’ont cessé d’être entraînés dans une grave crise sécuritaire. Plus particulièrement au Nord-Kivu, l’échec de l’intégration des anciens groupes d’opposition armés au sein de l’armée nationale a conduit à la résurgence d’activités militaires opposant divers groupes armés les uns aux autres ainsi qu’à l’armée nationale : groupes armés dirigés par l’ex-général des FARDC, Laurent N’kunda, groupes armés étrangers et milices rurales Cette recrudescence des combats a provoqué le déplacement de 350.000 personnes dans la seule province du Nord-Kivu entre la fin 2006 et janvier 2007.

Liés à la dégradation de la situation sécuritaire dans le sud du Nord-Kivu (Petit Nord), de nouveaux mouvements de population ont vu le jour à partir de fin août 2008.Au cours de l’année 2009, nombreux affrontements sporadiques entre l’armée gouvernementale et les groupes armés, principalement avec le CNDP ont eu lieu dans les territoires de Masisi et de Rutshuru amplifiant encore les déplacements des populations (Mouvement de populations avec plusieurs déplacements pendulaires et pérennisation des PDI (Personnes Déplacées Internes) dans certains sites (Kahe, Mungote, etc.).

Dans la zone de Kitshanga, on dénombre au 25 juillet 2015 près de 126.653 personnes déplacées amassées dans la cinquantaine des sites des déplacés dans l’axe Kilolirwe-Mweso-Kalembe, l’axe Pinga et l’axe Kitshanga-Katsiru-Nyanzale-Bambu.La perception de la population locale envers les déplacés demeure difficile. Elle est également liée au moteur de conflit «mobilisation autour de terre et d’identité ». Certains camps de déplacés se trouvent sur les terres qui appartiennent bien souvent à la population locale. Par ailleurs un fort sentiment de méfiance existe entre les populations environnantes et les déplacés. C’est le cas des camps de Mungote et Kahe où les communautés perçoivent ces camps comme des vecteurs favorisant la recrudescence de l’insécurité (bandits, présence d’armes, etc.), ce qui alimente le débat sur la fermeture de ces camps par le gouvernement provincial. D’une manière globale, l’insécurité et les conflits liés aux droits de propriété et aux titres fonciers sont identifiés comme étant un obstacle majeur au retour.

A ce jour, les groupes armés présents dans la zone – principalement APCLS, NDC/Cheka, NYATURA et FDLR – exploitent le vide sécuritaire pour développer leur ascendant et propager leur influence et agendas, en prétendant représenter les intérêts d’une ou de l’autre communauté alors que les abus sont multiples. L’usage de la violence, notamment à travers le soutien à des groupes armés, est aussi perçu par certains politiciens ambitieux comme un moyen d’accroître leur influence et leur statut. Cela se manifeste particulièrement souvent à l’approche des élections. En dehors des rendez-vous électoraux, le contrôle ou le soutien aux acteurs armés est aussi un moyen de se positionner comme un acteur incontournable aux yeux du pouvoir central à Kinshasa ou au niveau provincial à Goma.

**Exploitation des ressources naturelles**

Créé en 1925, Le Parc National des Virunga (PNVi) a eu pour effet, à l’époque coloniale, non seulement de réduire les disponibilités foncières, mais aussi de contraindre au déplacement des communautés ou des parties de communautés, les plaçant ainsi sous la dépendance politique et foncière des communautés d’accueil. Il présenterait l’une des densités de population les plus élevées d’Afrique et figure parmi les plus menacés : d’importantes populations sont installées à l’intérieur de son périmètre.

Son secteur Ouest (qui nous concerne le plus) est menacé depuis 2002 par l’occupation humaine, notamment par le retour des réfugiés congolais en provenance du Rwanda et qui se sont installés dans les sites de Kilolirwe, Burungu, Kihonga et Bwiza, créant des zones d’élevage et se mettant en conflit avec l’Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). En plus, une intense et très lucrative activité de production des charbons de bois, connue sous l’appellation «makala » s’est développée, notamment à Burungu, mais proscrite également par l’ICCN.

**Dynamiques régionales**

Des réseaux de migration clandestine ont existé depuis l’ère coloniale, les familles réinstallées par les MIB ayant gardé des connexions dans leurs villages d’origine au Rwanda. Les migrants des années 60,70 et 80, profitant de la vénalité des chefs locaux acquéraient aussi des terres lesquelles étaient parfois, si pas souvent*,* le résultat d’une spoliation paysanne. Depuis 2002, un afflux lent, mais régulier de personnes ont franchi la frontière avec le Rwanda pour se rendre au Nord-Kivu, notamment sur le territoire de Masisi. Ce retour des réfugiés – principalement Tutsi - est spontané. Le Rwanda accueille des réfugiés de la RDC depuis des décennies. Il s’agit de quelques 50.000 réfugiés, très majoritairement de l’ethnie tutsi, ayant fui l’Est de la RDC au milieu des années 1990 et plus de 30.000 nouveaux arrivants en provenance de l’Ouest de Masisi chassés depuis 2012 par les affrontements armés entre les forces gouvernementales, les FARDC, et l’ancienne rébellion du CNDP/M23. La plupart des réfugiés congolais sont hébergés dans 5 camps au Rwanda : Gihembe, Kigeme, Kiziba, Mugombera et Nyabiheka dans des conditions de vie qui sont devenues de plus en plus précaires. En dépit des accords tripartites conclus avec notamment le Rwanda en vue d’un rapatriement librement consenti des réfugiés congolais, l’insécurité persistant s’oppose à des rapatriements massifs à l’Est RDC en général et dans la zone sous revue en particulier. Jusqu’à présent, le HCR, dans le cadre de son mandat, continue à offrir protection et assistance à ces réfugiés.

De l’indépendance en 1960 jusqu’au milieu des années 1990, les tensions politiques dans la zone ciblée étaient surtout causées par des enjeux locaux, en lien avec la triple problématique de la terre, du pouvoir et de l’identité. Cependant, les dynamiques du conflit ont évolué au cours des deux dernières décennies : la violence est devenue une stratégie des élites politiques et militaires, basées à Goma, Kinshasa voire même Kigali, cherchant à défendre leurs intérêts ou à protéger leur statut.

* 1. **Justification du programme**

Sur la base de la Stratégie Provinciale de Stabilisation et de son Plan d’Action (SPS/PAPS Nord-Kivu), il s’est avéré nécessaire de définir pour les zones prioritaires retenues des **programmes cohérents**, à partir desquels des projets pourraient être développés au bénéfice des populations des zones concernées, en réponse aux différentes dynamiques de conflit en présence.

C’est ainsi que pour la zone prioritaire no 1 « Autour de Kitshanga », et en tenant compte des 7 priorités stratégiques et des 50interventions identifiées dans le PAPS, un programme de stabilisation, réaliste et orienté vers les défis à adresser, a été développé de manière à ce que les réponses programmatiques soient: (1) holistiques, face aux défis multisectoriels et pluridimensionnels de la zone, notamment les inégalités entre les sexes au sein de la société ; (2) intégrées, afin que les intervenants agissent collectivement ou en complémentarité pour atteindre un but commun ; et (3) ciblées, de sorte que les interventions aient un impact rapide et visible au sein des communautés.

1. **Les Composantes et les sous-programmes[[8]](#footnote-8)**

Rappel: l’ISSSS considère le dialogue démocratique de deux manières :

1. Le dialogue comme une stratégie d’intervention transversale qui – parmi d’autres – sera utilisée dans la mise en œuvre de chacun des piliers de l’I4S.
2. Le dialogue comme un pilier et un domaine d’intervention à part entière, auquel s’articulent les autres piliers de l’I4S.
   1. **Composante 1 : Dialogue démocratique**

|  |
| --- |
| **Objectif spécifique**: Appuyer les acteurs du conflit, les hommes, les femmes et les jeunes de la zone prioritaire, les autorités et les intervenants dans un engagement actif en faveur du processus de transformation des dynamiques de conflits identifiées. |

Les sous-programmes définis sont :

* **Sous-programme 1** : Participation des acteurs du conflit et mise en place d’une plateforme de dialogue et de gouvernance du programme
* **Sous-programme 2 :** Organisation du dialogue démocratique sur la chefferie du Bashali
* **Sous-programme 3 :** Recherche-actions et dialogue démocratique dans la Chefferie du Bwito
* **Sous-programme 4 :** Mobilisation des acteurs « clés » et relais entre les niveaux local, provincial, national et régional
* [**Sous-programme 5** : Accompagnement et facilitation des processus de dialogue](#_Toc430870475)
* **Sous-programme 6** : Communication stratégique, plaidoyer et mobilisation des autorités provinciales et nationales ;
* **Sous-programme 7** : Coordination et harmonisation des interventions.

Sous-programme 1 : Participation des acteurs du conflit et mise en place d’une plateforme de dialogue et de gouvernance du programme

* **Résultat attendu 1.1:** Les acteurs du conflit (niveau local, provincial, national et régional), y compris les jeunes, les femmes et les représentants de certains groupes cibles spécifiques (déplacés, représentants des réfugiés, etc.), participent à la mise en œuvre de solution identifiées collectivement.[[9]](#footnote-9)

Une plate-forme unique de dialogue et de gouvernance du programme (un groupe consultatif) sera mise en place à Kitshanga. Le groupe consultatif sera conçu et organisé comme un mécanisme de participation, de mobilisation et de redevabilité ad hoc et temporaire. Il intégrera : 1) les principaux acteurs du conflit identifiés au niveau local, provincial, national et régional (i.e. les acteurs ayant une influence positive/négative significative sur les dynamiques et/ou les moteurs du conflit), 2) les représentants des autorités politico-administratives et coutumières locales et 3) les représentants des différents comités officiels actifs dans la zone (ex : CLCP, CLPD, CPDG, CITC et Baraza) : ci-après dénommé les « acteurs clés ». Dans la constitution du groupe consultatif, le partenaire de mise en œuvre veillera à capitaliser de manière systématique sur initiatives récentes.

Le sous-programme 1 de la composante dialogue démocratique (« Participation des acteurs du conflit et plate-forme de dialogue et de gouvernance du programme ») ne propose pas de relancer de nouveaux processus de dialogue, mais entend capitaliser sur des initiatives récentes et le fera de deux manières :

1. Le programme de Kitshanga tel que développé par UAS/STAREC s’inspire largement des mesures et des recommandations émises par les acteurs du conflit à l’issu des processus récents de dialogue démocratique organisés dans la zone prioritaire (2013-2014). La mise en œuvre de ce programme et de ses 6 composantes est donc en soi une réponse aux attentes formulées par les acteurs du conflit eux-mêmes. Cela permet d’assurer la continuité de ces processus de dialogue et leur renforcement grâce à la mise en application des plans d’actions développés.
2. Le programme entend également redynamiser les processus récents de dialogue démocratique en plaçant les acteurs de ces processus au centre de la mise en œuvre du programme de stabilisation. Dans le cadre du sous-programme 1, ces acteurs seront remobilisés et seront responsabilisés dans la supervision et le suivi des actions/projets de stabilisation (voir ci-dessous la structure de gouvernance du programme).

Les principales fonctions / tâches de l’organisation partenaire seront les suivantes :

1. Analyse de contexte et identification initiales des acteurs clés.
2. Coordination/concertation avec les autorités politico-administratives (avec le soutien de l’UAS/STAREC).
3. Réunion des acteurs à échéances régulières (à définir dans la proposition). Ces réunions auront un double objectif :
4. Faire participer les acteurs dans le pilotage des projets de stabilisation (dans chacune des 6 composantes du programme « autour de Kitshanga ». Il s’agira 1) de les informer sur le programme de stabilisation et sur l’évolution des projets mis en œuvre dans ce cadre, 2) de collecter leurs avis et recommandations quant à la mise en œuvre de ces projets et 3) de relayer ces recommandations (avec l’appui de l’UAS/STAREC) vers les organisations en charge de ces différents projets.
5. Renforcer la mobilisation et l’engagement des acteurs clés en faveur du processus de stabilisation. Sur base des analyses de contexte et des priorités définies dans le programme de stabilisation, les membres du groupe consultatif se fixeront des objectifs clairs (ex : plans d’actions et prise d’engagements). Ces plans seront suivis et évalués à échéances régulières. Les acteurs clés pourront également formuler des recommandations adressées aux autorités provinciales et/ou nationales. L’organisation de mise en œuvre assurera, avec le soutien de l’UAS/STAREC, le relai de ces recommandations et la mobilisation des ressources nécessaires à l’organisation d’activités complémentaires de communication et de plaidoyer

Au lancement du programme, les leaders féminins impliqués ou non dans les processus de dialogue récents sont identifiés. Leur participation dans le groupe consultatif et dans les différents groupes de travail est une condition indispensable. De manière globale, cela renforcera l’émergence et/ou la consolidation d’un leadership féminin dans la zone d’intervention.

Sous-programme 2 : Organisation du dialogue démocratique sur la chefferie du Bashali

* **Résultat attendu 1.2** : Les leaders communautaires adoptent des mesures qui renforcent l’inclusivité de la collectivité-chefferie (Bashali).

Des travaux de recherche et de dialogue ont été menés ces dernières années sur cette question. Les acteurs/leaders communautaires, à l’issu de processus de dialogue récents, ont traité de l’organisation de la collectivité-chefferie et de son fonctionnement et se sont entendus sur certaines pistes d’actions susceptibles de renforcer la reconnaissance et l’acceptation de l’autorité par l’ensemble des communautés en présence (ex : mise en place de mécanismes élargis de redevabilité et de participation, représentativité des communautés au sein de ses services, etc.). Ce second sous-programme a vocation à relancer et à redynamiser ce processus de dialogue. Les études récentes et les analyses disponibles seront actualisées. En étroite coordination avec les travaux entrepris dans le cadre du sous-programme 1, les acteurs à impliquer dans ce processus seront identifiés par les communautés elles-mêmes, avec l’appui et la facilitation de l’organisation de mise en œuvre.

Un processus continu de concertation intra et intercommunautaire sera organisé et aboutira à l’organisation de diverses activités de dialogue à l’issu desquelles il est attendu que des engagements soient pris par les acteurs et que des mesures permettant de renforcer l’inclusivité de la collectivité-chefferie soient adoptées.

Si les acteurs s’entendent sur un plan de renforcement technique de la chefferie et de ses services, un appui complémentaire pourra être organisé à partir de 2017 afin d’assurer la mise en œuvre de ce plan. L’organisation qui en prendra la responsabilité sera identifiée à l’issu d’un processus d’appels à projets qui sera organisé ultérieurement et qui sera donc conditionné à l’évolution, sinon à l’aboutissement, du processus de dialogue.

Sous-programme 3 : Recherche-actions et dialogue démocratique dans la Chefferie du Bwito.

* **Résultat attendu 1.3 :** Les acteurs du conflit dans la chefferie du Bwito (niveau local, provincial, national et régional), y compris les jeunes, les femmes et les représentants de certains groupes cibles spécifiques (déplacés, réfugiés, retournés, etc.), développent une vision collective et à long-terme des différends qui les opposent et proposent des pistes de solution.

Contrairement à la Chefferie de Bashali, il existe peu d’analyses disponibles sur les dynamiques de conflit propres à la chefferie du Bwito et aucun processus de dialogue entre parties prenantes n’y a été lancé/exécuté. Ce sous-programme a pour objectif de combler ce gap : partant d’une analyse participative des conflits et de l’organisation/facilitation d’un processus de dialogue démocratique, il vise la construction d’une vision collective pour la paix, laquelle aboutira à l’identification et à la formulation – par les acteurs du conflit eux-mêmes – de pistes d’actions susceptibles de transformer les dynamiques de conflits identifiées.

Sous-programme 4 : Mobilisation des acteurs « clés » et relais entre les niveaux local, provincial, national et régional

* **Résultat attendu 1.4 :** Les acteurs clés participent positivement au processus de stabilisation.

Ce sous-programme entend adresser l’enjeu des acteurs « entrepreneurs du conflit » (spoilers) en identifiant et en mobilisant ces acteurs, en étudiant leurs positions, leurs intérêts et leurs réseaux d’influence et de mobilisation et en assurant une liaison systématique entre les processus de dialogue ancrés localement et les sphères d’influence périphériques (niveau provincial, national et régional) desquels dépend – au moins en partie – l’aboutissement des processus de dialogue.

Dans la mise en œuvre de ce sous-programme, la collaboration avec des groupes d’études, des centres de recherche et/ou des universités (i.e. capables de mobiliser les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme) pourrait être envisagée.

Parmi les activités qui seront financées et mises en œuvre :

Un travail de recherche et d’analyse permettant d’identifier ces acteurs, leurs positions, leurs intérêts et leurs stratégies (« actors mapping ») et l’environnement institutionnel élargi dans lequel s’inscrit le processus de stabilisation de la ZP.

Un travail de prise de contacts (souvent informels), l’établissement de relations avec ces acteurs, leur mobilisation et la collecte régulière d’informations complémentaires.

La mise en place d’un mécanisme d’échange d’informations régulier avec les organisations en charge des processus de dialogue afin 1) que les acteurs clés soient tenus informés de l’évolution des processus de dialogue (et des demandes/recommandations formulées à leur égard par la « base ») et 2) que les actions de dialogue ancrées localement soient renforcées grâce à une compréhension plus précise et plus dynamique de l’environnement institutionnel dans lequel elles s’inscrivent

Sous-programme 5 : Accompagnement et facilitation des processus de dialogue

* **Résultat attendu 1.5 :** Les leaders locaux et les populations adhèrent au processus de stabilisation.

Le sous-programme vise la mise en place de mesures « périphériques » d’accompagnement et de facilitation capables 1) de créer un environnement, un climat et une dynamique cohésives favorables au processus de dialogue démocratique et 2) d’assurer la participation des acteurs locaux (issus de la « base ») dans le processus de dialogue et la prise en compte de leurs points de vue/recommandations.

Le dispositif comprend deux volets :

* Un travail de communication et d’information qui – en appui aux médias locaux (provinciaux et nationaux) – permet de renforcer la transparence du processus de stabilisation ainsi que l’adhésion de la population au programme et à ses objectifs. Des actions complémentaires sur les enjeux de la cohésion sociale et de la cohabitation pacifique seront menées par les médias partenaires, avec l’appui de l’organisation de mise en œuvre.
* Un travail d’identification, de capacitation et de mise en réseau – au sein des communautés et des autorités (au niveau local, provincial et national) – d’acteurs de changement (encadrés pas le partenaire de l’UAS/STAREC et qui assurent le relais dans leurs environnements respectifs (communautaire, professionnel, etc.) des messages de sensibilité au genre, de cohabitation pacifique et de cohésion sociale véhiculés par le programme et qui renforcent la mobilisation des acteurs et des population en faveur du programme. Les « acteurs de changement » seront réunis à échéances régulières afin de discuter de l’évolution des processus de dialogue démocratique. Ils émettront des avis et des recommandations qui seront relayés par les partenaires et l’unité de coordination SSU/STAREC aux acteurs parties prenantes de ces processus de dialogue.

Sous-programme 6 : Communication stratégique, plaidoyer et mobilisation des autorités provinciales et nationales

* **Résultat attendu 1.6:** Les résultats des processus de dialogue sont validés par les autorités provinciales et/ou nationales.

L’unité de coordination (UAS et STAREC) fonctionne comme une interface entre les processus de dialogue et les projets mis en œuvre localement d’une part, et les autorités provinciales et nationales d’autre part. Elle est composée des membres de l’UAS et du STAREC provincial. Elle se réunit une fois par mois. Ses fonctions sont multiples :

* assurer le relai entre les processus de dialogue menés au niveau local et les instances/institutions provinciales et nationales ;
* identifier – en concertation avec le groupe consultatif – les obstacles (contextuels, sécuritaire et/ou politiques) à la mise en œuvre des interventions et appuyer, au niveau local, provincial et/ou national, les initiatives de plaidoyer nécessaires ;
* assurer le suivi des engagements pris par les autorités provinciales et/ou nationales dans le cadre de la mise en œuvre du programme de stabilisation à Kitshanga (COMPACT).

Sous-programme 7 : Coordination et harmonisation des interventions

* **Résultat attendu 1.7 :** La qualité des projets s’améliore grâce au renforcement de leur coordination et à la participation des acteurs locaux dans leur mise en œuvre.

La structure de gouvernance du programme a été conçue afin de répondre à ce double objectif : coordination des intervenants et participation des acteurs du conflit dans la mise en œuvre et le suivi du programme de stabilisation. Le dispositif est le suivant :

* Des organisations de mise en œuvre prennent le lead sur chacune des 6 composantes du programme. Appuyées par l’UAS/STAREC, elles rendent des comptes au groupe consultatif sur la mise en œuvre des projets et leur état d’avancement (lors des réunions de suivi du groupe consultatif restreint).
* Le groupe consultatif restreint émet des avis et des recommandations qui concernent les modalités de mise en œuvre des projets.
* Les organisations lead relaient les avis émis par le groupe consultatif et assurent la coordination des autres interventions mises en œuvre dans la composante dont elles ont la charge.
* L’unité de coordination appuie techniquement les organisations lead et assure la coordination générale du programme. Elle réunit trimestriellement l’ensemble des organisations de mise en œuvre.
  1. **Composante 2 : Gestion foncière**

|  |
| --- |
| **Objectif spécifique**: Améliorer la gouvernance foncière afin de diminuer le nombre et l’ampleur des conflits fonciers. |

Ce volet se concentre principalement sur la chefferie Bashali où des processus de dialogue récents ont permis aux acteurs locaux de formuler de nombreuses recommandations en matière de gestion foncière. Les interventions et les sous-programmes proposés permettront de mettre en application ces recommandations dans la chefferie de Bashali.

Dans la chefferie de Bwito, un processus de dialogue sera lancé/initié en 2016 dans le cadre de l’I4S (voir sous-programme 3 de la 1ère composante).

Les interventions dans le domaine foncier seront définies ultérieurement, à l’issu de ce processus de dialogue.

Les sous-programmes[[10]](#footnote-10) définis sont :

* **Sous-programme 1**: Zonage, cartographie foncière et aménagement du territoire dans la chefferie de Bashali
* [**Sous-programme 2** : Médiation des conflits fonciers](#_Toc430870480)
* [**Sous-programme 3**: Sécurisation foncière](#_Toc430870481)
* **Sous-programme 4** : Coordination des interventions, harmonisation et complémentarité
* **Sous-programme 5** : Capitalisation des acquis et contribution au processus de réforme

Sous-programme 1 : Zonage, cartographie foncière et aménagement du territoire dans la chefferie de Bashali

* **Résultat attendu 2.1:** Les tensions entre : (i) les agriculteurs et les éleveurs, et (ii) les paysans et les grands concessionnaires se réduisent.

Une cartographie foncière de la collectivité-chefferie de Bashali est développée part les intervenants en étroite concertation avec les autorités coutumières et administratives. Sur cette base, ces autorités adoptent des mesures concrètes et sensibles au genre qui permettent de réduire et/ou de prévenir les conflits.

Sous-programme 2 : Médiation des conflits fonciers

* **Résultat attendu 2.2:** La médiation des conflits fonciers est assurée par les comités locaux existants (qui font participer de manière active les femmes aux processus de médiation).

Les comités existants sont renforcés par les partenaires de l’I4S, une représentation équilibrée des femmes en leur sein est assurée. Ils assurent la médiation des conflits fonciers identifiés dans la zone et assure la formalisation des décisions prises et des accords conclus.

Sous-programme 3 : Sécurisation foncière

* **Résultat attendu 2.3**: La sécurisation foncière de populations se renforce (de manière sensible au genre).

Des actions pilotes sont mises en œuvre, permettent l’enregistrement (sous différentes formes) des droits de propriété foncière des populations de la ZP et garantissent un accès équilibré des femmes à la sécurisation foncière.

Sous-programme 4 : Coordination des interventions, harmonisation et complémentarité

* **Résultat attendu 2.4 :** Les effets des interventions sont renforcés grâce à la coordination et à l’harmonisation des actions et des approches.

Localement une dynamique et un cadre de coordination sont mis en place (ou renforcés). Ils renforcent les synergies entre acteurs, les complémentarités et l’échange d’information et permettent la mise en place d’actions collectives et coordonnées.

Sous-programme 5 : Capitalisation des acquis et contribution au processus de réforme

* **Résultat attendu 2.5:** Les leçons apprises des interventions (y compris leurs effets sur les dynamiques de genre) alimentent le processus de réforme foncière en RDC.

Il est prévu l’organisation d’une étude de capitalisation des acquis des interventions mises en œuvre par les partenaires de l’I4S et sa diffusion de l’étude et présentation aux autorités compétentes au niveau local, national, et international.

* 1. **Composante 3 : Gouvernance locale**

|  |
| --- |
| **Objectif spécifique** : Renforcer la capacité des autorités locales, de l’administration et du système judiciaire. |

Les sous-programmes définis sont :

* **Sous-programme 1 :** Renforcement de la fonctionnalité et de la qualité des services de la collectivité-chefferie de Bashali[[11]](#footnote-11)
* **Sous-programme 2 :** Renforcement de la présence des instances judiciaires et de la qualité des services offerts
* **Sous-programme 3 :** Plan opérationnel provincial de renforcement et de coordination des comités locaux existants

Sous-programme 1 : Renforcement de la fonctionnalité et de la qualité des services de la collectivité-chefferie de Bashali

* **Résultat attendu 3.1:** La qualité des services de collectivité-chefferie est renforcée.

La mise en œuvre de ce sous-programme est conditionnée par l’évolution des activités entreprises sous le 2e résultat de la première composante (« Dialogue démocratique sur la chefferie du Bashali et son inclusivité ») lequel vise – au travers d’un processus de dialogue – à renforcer l’acceptation et la reconnaissance de l’entité par l’ensemble des parties prenantes, préalable indispensable à toutes actions de renforcement de la qualité de ses services.

Ce sous-programme (« renforcement de la fonctionnalité de la collectivité-chefferie ») sera donc lancé si et seulement si le processus de dialogue évolue positivement (i.e. **à condition que des mesures contribuant au renforcement de l’inclusivité de la collectivité-chefferie aient été adoptées par les parties prenantes du dialogue**). Il permettra de répondre, en concertation avec les autorités de tutelle, aux besoins d’ordre technique et/ou matériel qui seront, le cas échéant, identifiés par les acteurs du dialogue. L’organisation de ces appuis se fera sur la base d’un **système de « Result-Based Financing ».**

Une intervention similaire pourrait être pertinente dans la chefferie Bwito, mais dépendra des résultats de la recherche et du processus de dialogue prévu dans le cadre du programme de stabilisation (composante 1, sous-programme 3).

Sous-programme 2 : Renforcement de la présence des instances judiciaires et de la qualité des services offerts.

* **Résultat attendu 3.2 :** Les services du Tribunal de Paix seront renforcés dans la Zone.

Il existe différents programmes d’appui au Tripaix de Masisi en cours d’exécution. Le programme Uhaki Safi se concentre sur la formation des agents (magistrats, personnel administratif et OPJ). Le programme du PNUD ajoute des éléments d’équipements et d’infrastructures. Avocats sans Frontières appuie techniquement et financièrement l’organisation d’audiences foraines. Le sous-programme entend se greffer à ces initiatives et les compléter grâce à la mise en place d’un système pilote d’incitation à la performance (« Result-Based Financing »).

La chefferie Bwito est couverte par la Tripaixde Rutshuru. A l’issu du processus de dialogue qui y sera lancé en 2016 et en fonction des recommandations formulées par les acteurs du dialogue, des interventions pourront être envisagées en appui au Tripaix de Rutshuru (qualité des service, couverture, etc.).

Sous-programme 3 : Plan opérationnel provincial de renforcement et de coordination des comités locaux existants

* **Résultat attendu 3.3:** L’inclusivité des comités locaux existants sont renforcées (par exemple les CLPC, CLPD, CPDG et NPD).

La mise en œuvre de ce résultat se fera en soutien au Ministère provincial du Plan. Elle débutera par une phase de cartographie, d’évaluation et de conception. Une fois le plan soumis aux autorités provinciales et dans l’hypothèse d’une approbation et d’un financement public disponible, la seconde phase se concentrera sur une assistance technique externe qui accompagnera le Ministère provincial du Plan dans l’opérationnalisation du plan de renforcement des comités actifs dans le domaine de la stabilisation.

* 1. **Composante 4 : Sécurité et lutte contre l’impunité**

|  |
| --- |
| **Objectif spécifique**: Contribuer à l’amélioration de la sécurité des populations. |

Pour cette composante, on envisage la désignation de 3 organisations lead : une sur le volet concertation civils-militaires et deux autres organisations chacune en charge des volets FARDC et PNC. La coordination stratégique et opérationnelle de ces organisations et l’articulation de leurs projets sera facilitée par l’unité de coordination UAS/STAREC.

Les sous-programmes définis sont :

* **Sous-programme 1** : Collaboration civils-militaires-PNC
* **Sous-programme 2** : Intégration de la protection au sein des forces de sécurité
* **Sous-programme 3** : Renforcement des capacités et des performances de la PNC
* **Sous-programme 4** : Renforcement des capacités, services et performances des FARDC
* **Sous-programme 5** : Participation des acteurs locaux dans la démobilisation des groupes armés
* **Sous-programme 6** : Capitalisation et réforme du secteur de la sécurité.

Sous-programme 1 : Collaboration civils-militaires-PNC

* **Résultat attendu 4.1 :**La collaboration entre civils et forces de sécurité est renforcée.

Ce projet s’articule principalement autour du comité mixte civil – forces de sécurité (FARDC et PNC) mis en place dans la zone et dont les principales tâches sont les suivantes :

* Monitoring du contexte, enquêtes de protection, identification conjointe des risques et des menaces et mise en place concertée des mesures et de réponses appropriées,
* Mise en œuvre d’activités d’intérêt commun qui renforcent la confiance (civils – forces de sécurité).
* Mise en œuvre d’activités sociales, sportives et récréatives qui renforcent la cohabitation.

La participation effective des femmes au sein du comité mixte (y compris les femmes de militaires) est un objectif à part entière.

Sous-programme 2 : Intégration de la protection au sein des forces de sécurité

* **Résultat attendu 4.2.1 :** Au niveau national[[12]](#footnote-12), provincial et local, la protection est intégrée par la PNC et les FARDC comme un critère de performance essentiel.

Le commandement et les troupes sont formés et un système de monitoring et de rapportage interne permet que les cas de violations des droits de l’homme commis par la PNC et les FARDC soient dénoncés et référés aux instances judiciaires compétentes.

* **Résultat attendu 4.2.2**: Les mécanismes judicaires de traitement des violations des DH commises par les forces de sécurité sont renforcés.

On ne prévoit pas une nouvelle intervention. Ce résultat renvoie aux actions qui sont d’ores et déjà en cours dans le domaine (Uhaki Safi/UE, PNUD, SFCG, MONUSCO/Justice).

Sous-programme 3 : Renforcement des capacités et des performances de la PNC

* **Résultat attendu 4.3.1:** Le commandement de la PNC renforce le déploiement, le suivi et l’organisation des forces de police déployées sur le terrain.

Une évaluation initiale des forces de police déployées dans la zone sera menée par l’organisation partenaire. Le partenaire a ensuite la charge de développer, en concertation avec le commandement (niveau provincial et national), un plan d’actions et d’engagements.

L’unité de coordination UAS/STAREC et la MONUSCO appuieront les initiatives prises par le partenaire en vue de la validation du plan d’actions par le commandement et de la mise en application des engagements pris en matière notamment d’effectifs, de déploiement, d’appui et de supervision.

*Le respect et l’atteinte de ces « benchmarks » conditionneront le lancement et/ou la poursuite des appuis aux forces de police déployées dans la ZP (résultat 4.3.2).*

* **Résultat attendu 4.3.2:** La qualité des services de la PNC dans la ZP est renforcée (impartialité, transparence, rapidité et efficacité).

Sur la base de l’évaluation initiale des forces de police (et des enquêtes de protection menées avec les acteurs locaux - résultat 4.3.1), un plan d’appui et de renforcement de la PNC déployée localement sera développé par le partenaire de l’I4S. Ce plan intègrera des critères et des indicateurs de performance développés en concertation la force de police et des « benchmarks » en matière de protection, de qualité des services, de déploiement, etc. Les indicateurs seront suivis et évalués à échéances régulières. L’organisation des appuis techniques et/ou matériels budgétisés sera conditionnée à l’atteinte des benchmarks fixées pour chaque indicateur de performance (« Result-Based Financing »).

Sous-programme 4 : Renforcement des capacités, services et performances des FARDC

* **Résultat attendu 4.4.1 :** Le commandement FARDC renforce le déploiement, le suivi et l’organisation des forces déployées sur le terrain.

Une évaluation des FARDC déployées dans la zone sera menée par l’organisation partenaire. Sur base des résultats de cette étude, un plan d’actions et des recommandations seront formulés. Des actions de plaidoyer seront menées par le partenaire – soutenu par la MONUSCO – en vue de la validation du plan d’actions par le commandement et de l’adoption d’engagements répondant aux besoins/risques identifiés dans la ZP.

La réalisation d’une étude sera soit confiée à une organisation externe avec l’appui de certaines sections de la MONUSCO, soit organisée au sein de la MONUSCO grâce à une mise en commun des expertises et des ressources disponibles en interne (UAS, CAS, PAD, commandement militaire).

* **Résultat attendu 4.7**: Les capacités et les performances des FARDC sont renforcées.

La mise en œuvre d’appuis techniques et/ou matériels aux FARDC déployées dans la zone de Kitshanga (appuis en infrastructures, en formation ou appui matériel avec un ciblage spécifique des familles de militaires) est **conditionnée** : 1) au respect des engagements pris par le commandement et 2) à l’évaluation régulière des performances de la force déployée sur terrain. Cette évaluation se fera dans le cadre d’un système « Result-Based Financing ».

Sous-programme 5 : Participation des acteurs/leaders locaux dans la démobilisation des groupes armés

* **Résultat attendu 4.8:** Les actions de pré-démobilisation sont renforcées.

Il s’agira essentiellement d’une action de mise en contact et de mise en relation (leaders locaux – PNDDR) qui a vocation à renforcer : 1) l’ancrage local des processus de démobilisation, 2) l’engagement des leaders locaux en faveur de ces processus, 3) la redevabilité du PNDDR grâce à une participation plus active des acteurs locaux et des communautés dans la conception et la mise en œuvre des actions et 4) une intégration transversale systématique du genre dans la mise en œuvre des activités de DDR (avec l’appui des sections de la MONUSCO impliquées).

Sous-programme 6 : Capitalisation et réforme du secteur de la sécurité

* **Résultat attendu 4.9 :** Les leçons apprises des projets alimentent la réflexion dans le cadre de la SSR

La capitalisation des acquis des projets et la diffusion de ces résultats au niveau local, national, et international sera confiée à une tierce organisation (bureau d’étude, centre de recherche, etc.).

* 1. **Composante 5 : retour, réintégration et relèvement économique**

|  |
| --- |
| **Objectif spécifique**: Faciliter le retour, favoriser la cohésion sociale et la résilience des communautés grâce à des activités de relance socio-économique. |

Une organisation partenaire de l’I4S prendra la lead sur cette composante et sera responsable de la mobilisation et de la coordination avec les chefferies de Bashali et du Bwito. C’est avec elles que seront organisées, à échéances régulières, les activités de coordination des différentes interventions financées dans le cadre de l’I4S.

Les sous-programmes définis sont :

* **Sous-programme 1** : Plan de développement, collaboration entre communautés et cohésion sociale ;
* **Sous-programme 2** : Développement des filières agro-pastorales, cohésion sociale et renforcement des capacités de résilience ;
* **Sous-programme 3** : Réinsertion socio-économique et mise à l’emploi des jeunes en difficultés (et prioritairement de ex-combattants).
* **Sous-programme 4** : Gouvernance des écoles, cohésion sociale et cohabitation pacifique en milieu scolaire ;
* **Sous-programme 5**: Cohabitation pacifique et dialogue entre populations locales et populations déplacées.

Sous-programme 1 : Plan de développement, collaboration entre communautés et cohésion sociale

* **Résultat attendu 5.1:** La collaboration entre les communautés (et entre les communautés et les populations déplacées) est renforcée grâce à la mise en œuvre d’actions prioritaires intégratrices, sensibles au genre et aux conflits.

Les chefferies de Bashali et de Bwito identifient au sein des plans de développement de la Chefferie du Bashali des actions prioritaires intégratrices et sensibles au genre. La possibilité/faisabilité de conditionner les appuis financiers à la mobilisation par la chefferie de ressources propres (co-financement) sera explorée par le partenaire de mise en œuvre et sera discutée avec l’unité de coordination UAS/STAREC. Les actions sélectionnées seront présentées aux acteurs des différentes communautés lors des réunions de suivi du groupe consultatif restreint. Cela permettra une validation collective (et sensible aux conflits) des actions prioritaires.

Sous-programme 2 : Développement des filières agro-pastorales, cohésion sociale et renforcement des capacités de résilience

* **Résultat attendu 5.2.1 :** La productivité des exploitations familiales agricoles et d’élevage est renforcée.

Le sous-programme sera conçu et mis en œuvre en étroite collaboration avec les comités inter-paysans pour la transformation des conflits (CITC), les services technique de l’Etat et les organisations paysannes (et de femmes paysannes en particulier qui représenteront 50% des associations locales partenaires) actives dans la zone.

Le sous-programme se fixe une double priorité :

* Le renforcement organisationnel et institutionnel des organisations paysannes (et d’éleveurs) existantes dans la zone;
* Le renforcement de la productivité des exploitations des membres des associations avec un focus particulier sur l’expérimentation, la démonstration et la diffusion – à partir des associations (vs distributions individuelles) – d’intrants améliorés et d’innovations techniques.
* **Résultat attendu 5.2.2 :** La collaboration entre agriculteurs et éleveurs de communautés différentes est renforcée.

Le sous-programme vise ensuite la mise en relation et en réseau des associations bénéficiaires ; l’objectif étant de créer des opportunités de collaboration entre associations issues de communautés différentes, des intérêts communs et de renforcer ainsi la confiance et la cohésion sociale. Le partenaire de l’I4S assurera cette mise en réseau et l’élaboration par les associations partenaires de plans d’actions collectifs (ex : actions de plaidoyer, infrastructures cogérées, commercialisation collective, etc.).

Sous-programme 3 : Réinsertion socio-économique et mise à l’emploi des jeunes en difficultés (et prioritairement de ex-combattants).

* **Résultat attendu 5.3 :** L’insertion des jeunes filles/garçons en difficulté (ex-combattants, mineurs, chômeurs, déplacés/retournés, etc.) au sein des communautés est renforcée grâce à leur mise à l’emploi.

Il est prévu de mettre en place de structures de formation technique et professionnelle (ou le renforcement de structures existantes) au sein desquelles seront organisés des cycles courts de formation qualifiante dans des filières économiques porteuses et identifiées sur base d’études de marché menées préalablement. Des appuis techniques et matériels complémentaires seront apportés aux jeunes issus de la formation afin de les soutenir dans le développement de leurs activités.Les centres de formation seront également accompagnés afin que leurs capacités managériales et de mobilisation de fonds soient renforcées (durabilité).

Sous-programme 4 : Gouvernance des écoles, cohésion sociale et cohabitation pacifique en milieu scolaire

* **Résultat attendu 5.5 :** La collaboration entre élèves et parents d’élèves issus de communautés différentes est renforcée.

Le sous-programme ciblera de manière prioritaire les écoles secondaires actives dans des zones de cohabitation complexe ainsi que des écoles au sein desquelles des problèmes de cohabitation seront identifiés lors des études initiales (en concertation avec le groupe consultatif). Sur cette base, des plans d’appui et de renforcement seront élaborés. Ils renforceront l’implication et la participation des parents d’élèves dans le suivi administratif et pédagogique des établissements.

Sous-programme 5 : Cohabitation pacifique et dialogue entre populations locales et populations déplacées.

* **Résultat 5.6**: La collaboration entre populations locales et déplacées est renforcée.

Parmi le type d’activités qui pourront être mises en œuvre : analyse participative des enjeux de la cohabitation, mobilisations des communautés et de leurs leaders, sensibilisation et plaidoyer, développement de plans d’actions, activités de rapprochement et de dialogue, activités socio-économiques axées sur le renforcement de la collaboration et de la cohésion sociale, etc.

* 1. **Composante 6 : Genre et lutte contre les violences sexuelles**

|  |
| --- |
| **Objectif spécifique**: Contribuer à la réduction du nombre de cas de violences sexuelles. |

L’atteinte de l’objectif spécifique dépendra : 1) des résultats et des réalisations sous la composante 4 (« Sécurité » : appui aux forces de sécurité, protection, lutte contre l’impunité, etc.) et 2) des résultats atteints sous cette 6e composante qui renvoi, elle, aux enjeux et aux dynamiques plus générales du Genre, en matière de répartition des rôles, de comportement, de discriminations et de SGBV.

Les sous-programmes définis sont :

* **Sous-programme 1:** Recherche-action, dialogue et mobilisation communautaire en faveur du changement de comportement
* **Sous-programme 2** : Renforcement de l’intégration du genre dans les projets de stabilisation.

Sous-programme 1: Recherche-action, dialogue et mobilisation communautaire en faveur du changement de comportement.

* **Résultat 6.1 :** L’amélioration des relations de genre[[13]](#footnote-13) contribue à une réduction des SGBV.

S’inscrivant dans la continuité du programme de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) de l’UNESCO, en étroite collaboration avec le Ministère provincial et national du Genre et en appui aux associations de femmes (et/ou aux associations actives dans le domaine du genre) que le programme outille et renforce, une recherche-actions participative sur les violences basées sur le genre permet de contextualiser (à l’échelle de la ZP « autour de Kitshanga ») la problématique des SGBV et d’en analyser les causes profondes. Les résultats de l’étude seront présentés aux acteurs/leaders locaux réunis au sein d’un groupe de travail/cadre de concertation facilité par le partenaire de l’I4S (en concertation avec le comité territorial de lutte contre les violences sexuelles – si applicable).

Ils sont discutés et, au terme d’un processus de concertation et de mobilisation, un plan d’actions et des actes d’engagements sont formulés[[14]](#footnote-14) et sont relayés au niveau provincial et national pour validation.

Partant des plans d’actions développés et validés, des actions/campagnes de sensibilisation, de mobilisation communautaire et de plaidoyer sont lancées dans la zone d’intervention. Elles adressent la question des violences basées sur le genre sous leurs différentes formes (physiques, socioculturelles, économiques, etc.), alimentent localement le débat et la réflexion et posent les bases d’un progressif changement de comportement collectif et individuel.

Sous-programme 2 : Le renforcement de l’intégration du genre dans les projets de stabilisation.

* **Résultat 6.2 :** La sensibilité au genre des interventions I4S est renforcée.

La mise en œuvre de ce sous-programme sera confiée à l’organisation ou au groupe d’organisations en charge du premier résultat (la participation de centres de recherche/universités sera encouragée dans les appels à propositions). Une fois la recherche-action lancée, ces organisations procéderont à la revue des différents projets mis en œuvre dans le cadre du programme de stabilisation dans la ZP. Il s’agira, sur base des résultats de la recherche, de consultations bilatérales et/ou d’ateliers collectifs d’identifier des gaps ou des faiblesses et de formuler des recommandations pratiques et opérationnelles susceptibles de renforcer la sensibilité au genre des projets.

1. **Structure de gouvernance du programme**
   1. **Objectifs de la structure**

La mise en œuvre des sous-programmes définis pour la zone de stabilisation « Autour de Kitshanga » sera intégrée dans une structure de gouvernance du programme dont la mise en place reposera sur les objectifs suivants:

* Articuler de manière systématique et cohérente l’ensemble des interventions aux processus et aux dynamiques générales du dialogue démocratique ;
* Capitaliser sur les processus de dialogue existants ou récents, les coordonner, les redynamiser, les intégrer et les renforcer ;
* Garantir la participation des acteurs du conflit dans le pilotage, le suivi de la mise en œuvre du programme de stabilisation afin qu’ils se l’approprient, qu’ils contribuent à la mobilisation des acteurs et des communautés en faveur du programme et qu’ils participent à la réduction des risques liés à la mise en œuvre de ce programme ;
* Organiser une concertation régulière et formelle entre acteurs locaux, autorités et intervenants (ONGI, ONGL, Agences UN, etc.) afin de renforcer la qualité des projets mis en œuvre, leur appropriation par les acteurs et les autorités (locales, provinciales et nationales), leur coordination et la cohérence et l’impact général du programme de stabilisation.
  1. **Organes, composition et fonctions**

La structure de gouvernance du programme (voir schéma ci-après) repose sur :

* 3 principaux organes chargés de tâches et de fonctions spécifiques, mais liés les uns aux autres par des mécanismes de coordination, d’information, de redevabilité et de rapportage : (i) le groupe consultatif, (ii) le Comité Technique Conjoint (CTC), et (iii) l’Unité de coordination UAS/STAREC (Secrétariat technique du programme) ;
* des « organisations leads » ou de référence, désignées pour chacun des sous-programmes du programme de stabilisation de la zone prioritaire « Autour de Kitshanga ».

**Structure de gouvernance du programme de stabilisation de la zone « Autour de Kitshanga »**

**Dialogue D.**

**Unité de coordination du programme** (Secrétariat technique)

**Composition**: Organisations de mise en œuvre, STAREC et UAS/MONUSCO (Lead : UAS et STAREC).

**Fonctions**: Appui technique aux organisations de mise en œuvre, coordination et échanges d’expériences, capitalisation et collecte de données, relai vers le groupe consultatif et le CTC, suivi des engagements et plaidoyer.

**CTC**

**Groupe consultatif de Kitshanga**

**Composition**: Acteurs du conflit (local, provincial et national)

**Fonctions**: Pilotage, suivi et participation des acteurs dans la supervision et la mise en œuvre du programme

**Objectifs**:Appropriation, participation, redevabilité, coopération entre acteurs et sensibilité aux conflits.

**M&E (programme)**

**Communication**

**Thèmes transversaux**: genre, gouvernance, renforcement de capacités et communication stratégique

Composante n°1

**Dialogue et gouvernance du programme**

Objectif spécifique :

Appuyer les acteurs du conflit, hommes, femmes, jeunes, autorités et intervenants dans un engagement actif en faveur du processus de transformation des dynamiques de conflits identifiées

**Dialogue Démocratique**

Composante n°6

**Genre et SGBV**

Objectif spécifique :

Contribuer à la réduction du nombre de cas de violences sexuelles

Composante n°5

**Retour, réintégration**

**Relance économique**

Objectif spécifique :

Favoriser la cohésion sociale et la résilience des communautés grâce à des activités de relance socio-économique

Composante n°4

**Sécurité**

Objectif spécifique :

Contribuer à l’amélioration de la sécurité des populations

Composante n°3

**Gouvernance locale**

Objectif spécifique :

Renforcer la légitimité des autorités locales, de l’administration et du système judiciaire

Composante n°2

**Gestion foncière**

Objectif spécifique :

Améliorer la gouvernance foncière afin de diminuer le nombre et l’ampleur des conflits fonciers

1. **Coordination et Suivi-évaluation**

**4.1 Coordination**

La coordination du programme s’effectuera au travers de l’Unité de coordination UAS/STAREC (Secrétariat technique du programme), mais aussi au niveau provincial avec le Comité Technique Conjoint (CTC) de la Province du Nord Kivu, et au niveau plus local par le Groupe consultatif de Kitshanga.

L’**Unité de coordination UAS/STAREC** assurera aussi la coordination du programme au travers des fonctions suivantes : (i) assistance technique aux organisations partenaires et tout particulièrement aux organisations ayant le lead sur l’une des 6 composantes du programme ; (ii) centralisation et compilation des données de suivi, préparation des rapports intermédiaires et finaux et présentation des résultats à échéances régulières au CTC et au Groupe consultatif ; (iii) relais des informations, des problèmes et des enjeux identifiés localement vers les autorités aux niveaux provincial et national, suivi des engagements pris par les autorités, organisation (avec les acteurs de mise en œuvre et avec le soutien du pôle communication stratégique de l’UAS) d’actions de communication et de plaidoyer ciblées et mobilisation des bailleurs de fonds lorsque leur implication sur certains dossiers est jugée nécessaire.

Le **CTC** est également un organe central de la structure de gouvernance du programme, puisque les projets de stabilisation mis en œuvre, leur évolution et leurs réalisations y seront présentés à échéances régulières par l’intermédiaire de l’Unité de coordination (UAS-STAREC). Des avis et des recommandations pourront être formulés par les membres du CTC.

Le **Groupe consultatif de Kitshanga** est un organe/mécanisme ad hoc et temporaire organisé dans le cadre de la mise en œuvre de l’ISSSS et de son suivi/coordination au niveau local. Il n’a pas vocation à s’institutionnaliser ni à se substituer aux structures et comités existants. Il intègre : (i) les principaux acteurs du conflit identifiés au niveau local, provincial, national et régional (i.e. les acteurs ayant une influence positive/négative significative sur les dynamiques et/ou les moteurs du conflit), (ii) les représentants des autorités politico-administratives et coutumières locales et (iii) les représentants des différents comités « officiels » actifs dans la zone.

* 1. **Suivi-évaluation**

Au niveau de la stratégie ISSSS et des programmes de stabilisation, le système de suivi-évaluation sera réalisé par l’Unité de coordination UAS/STAREC, en collaboration avec les partenaires du STAREC/ISSSS.

Des outils et méthodes de collecte de données en lien avec les indicateurs retenus dans les programmes et ceux de la stratégie ISSSS seront mis en place par l’Unité de coordination UAS/STAREC.

Au niveau des projets, les partenaires d'exécution auront la responsabilité première pour le suivi régulier des progrès. Ils collecteront, analyseront les données des projets en exécution et les transmettront à l’Unité de coordination UAS/STAREC selon les modalités requises pour la préparation des rapports trimestriels/semestriels/annuel et leur diffusion aux différentes parties prenantes. Les rapports mettront notamment en relief les résultats atteints au niveau des projets, les problèmes et défis rencontrés, les pistes de solutions et toute stratégie ou plan d'atténuation des risques observés.

Une évaluation à mi-parcours de chaque programme de stabilisation sera préparée et menée sous la responsabilité de l’Unité de coordination UAS/STAREC afin d’identifier les domaines où des rectifications sont nécessaires et dégager les enseignements utiles pour la réussite du programme. Une évaluation finale du programme sera également faite afin de pouvoir tirer les leçons indispensables pour les programmations futures et orienter, le cas échéant, les décisions stratégiques et politiques.

1. **Hypothèses et risques**

**5.1 Hypothèses**

Le programme de la zone prioritaire « Autour de Kitshanga » repose sur un certain nombre d’hypothèses essentielles pour la réussite de sa mise en œuvre et l’atteinte des résultats envisagés pour chacune des 6 composantes :

* La mobilisation et l’engagement des autorités politiques, communautés ciblées, leaders et autres parties prenantes autour du programme sont forts.
* Les autorités politiques, administratives, etc. facilitent la mise en œuvre du programme.
* Le mandat de la MONUSCO est maintenu et l’UAS est pleinement opérationnelle (staff et moyens).
* Les structures du Programme coopèrent.
* Les données et informations nécessaires pour mesurer les progrès du programme sont disponibles.
* Les salaires des fonctionnaires des différents services de l’Etat sont versés régulièrement.
* Les activités du DDR/RR sont soutenues.
* L’adhésion des déplacés est effective.
* L’adhésion des autorités à la Stratégie Nationale VSBG se vérifie.
  1. **Risques**

Par rapport à la mise en œuvre du présent programme et en dehors des risques internes liés à une possible « gestion/coordination insatisfaisante », trois grands types de risques peuvent être identifiés sur la base des diagnostics menés dans le cadre de l’élaboration de la SPS/PAPS du Nord Kivu et de différentes études réalisées dans la zone prioritaire :

* **Risques politico-administratifs** : engagements des gouvernements national et provincial congolais pour la SPS/PAPS ; exacerbation des sensibilités politiques autour du retour des personnes déplacées ou du rapatriement des réfugiés congolais au Rwanda et en Ouganda ; perspectives des élections 2015-2016 ; financement des fonctionnaires et services locaux par le Gouvernement, etc.
* **Risques sécuritaires** : poursuite de l’activisme des groupes armés encore présents dans la zone (FDLR, APCLS, NDC Cheka, NYATURA, etc.) et renforcement des alliances entre ces derniers contre les FARDC ; poursuite des opérations militaires ponctuelles/localisées contre les groupes armés ; problème de mise en œuvre des programmes de DDR/RR ; tensions au niveau des camps de déplacés ; augmentation des cas de banditisme, etc.
* **Risques socioéconomiques** : résurgence des épidémies dans la zone prioritaire ; catastrophes naturelles liées aux conditions climatiques (glissements de terrain, inondations, éruption volcanique, etc.) ; problématique de l’occupation du Parc des Virunga, etc.

1. **Communication**

La communication est envisagée et mise en œuvre à la fois comme un moyen d’information et une intervention qui contribue à la stabilisation de manière directe ou en soutien aux interventions de stabilisation. La communication contribuera à modifier l’environnement dans lequel les interventions de stabilisation du programme se déroulent et veillera à mettre en valeur le dialogue démocratique, élément-clé de la transformation des conflits.

Elle soutiendra la circulation de l’information entre les différents acteurs de la stabilisation qui collaborent dans le programme ainsi que la transmission régulière des informations vers les acteurs pertinents externes au programme. Elle jouera un rôle important dans la dimension d’accompagnement/catalyseur de changement, dans l’acquisition et le transfert de connaissances, le renforcement de la résistance aux manipulations et dans le plaidoyer. Elle est un mécanisme-relais au service de l’approche de STAREC/ISSSS qui place les communautés au centre et leur permet d’influencer la mise en œuvre des interventions de stabilisation.

La communication veille à ce que les membres des communautés et les acteurs principaux participent à sa mise en œuvre. La communication mettra des outils à disposition des acteurs de stabilisation et utilisera les canaux existants de diffusion d’information pour rectifier, le cas échéant, des informations fausses et proposer des outils de détection des manipulations et des perspectives originales qui ont du sens pour les populations.

## 4.8 Annexe H - Principes généraux sur le genre au sein de Stabilisation

**Participation:** L'ISSSS devrait être considéré comme un cadre qui aide à promouvoir les femmes, les filles, les garçons et la participation égale des hommes dans le processus politique et leur inclusion équitable dans les structures de gouvernance à tous les niveaux de prise de décision, y compris au niveau local, provincial, national, régional et international mécanisme. Cela inclut la participation à des initiatives de la société civile, les membres des comités et des commissions, les membres des équipes de négociation de la paix ainsi que des membres de partis politiques et électeurs.

**Promotion et protection des droits humains:** La programmation STAREC / ISSSS devrait promouvoir des lois existant ou quand ces nécessaire faire un plaidoyer pour la mise en place de politiques ou de lois qui garantissent l'égalité des droits des femmes et des filles, et qui faciliter la mise en œuvre des cadres existants d'égalité des sexes (CEDAW et le protocole optionnel, PAN 1325, NSGBV). De plus de considérer la protection physique et la prévention de la violence, la programmation devrait également envisager les protections des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que l'accès à la justice.

**L'établissement des partenariats et le renforcement des capacités:** Renforcer les capacités de tous les acteurs clés de stabilisation (la société civile, le gouvernement, les ONG locales, les ONG internationales, et SSU) pour être en mesure de comprendre, et mettre en œuvre les principes de l'égalité des sexes au sein de leurs travaux respectifs sur la stabilisation.

**Approche de l'intégration du genre au sein du STAREC / ISSSS**

**Études et analyse:** L'analyse des conflits et des évaluations des besoins devraient reconnaître que les conflits armés exacerbent les inégalités dans les relations du genre qui existent dans la période de pré-conflit. Un effort sera fait pour capturer et partager les meilleures pratiques sur l'intégration du genre dans les processus de transformation de conflit avec les acteurs clés de stabilisation.

**Interventions du Programme:** Doivent être fondées sur le contexte preuve spécifique de ce que les femmes, les filles, les garçons et les hommes sont en train de faire dans leurs communautés à la fois à conduire le conflit ainsi que pour atténuer et résoudre les conflits, l'attention est nécessaire pour assurer que les interprétations stéréotypées des rôles de genre et les relations ne sont pas pris ou imposés (par exemples : les hommes sont «naturellement» violente, ou que les femmes sont «naturels dans la domaine de maintien de la paix »);

**De bas en haut :** Les interventions des programmes doivent être basées sur l'analyse spécifique de conflit de contexte qui prend en considération les diverses réalités des femmes, des filles, des garçons et des hommes, qui peuvent jouer simultanément différents rôles au sein de leurs communautés;

**De haut en bas:** Plaidoyer et initiatives politiques devraient tenter de résoudre les relations inégales de pouvoir entre les sexes et d'autres formes d'exclusions qui ont été construits dans les structures et institutions de gouvernance.

**Principes de pilier:**

**Dialogue démocratique:** L'implication des femmes dans les processus de dialogue démocratique est nécessaire, mais ne garantit pas en soi que les préoccupations de genre soient adresse ou que les femmes soient "naturellement" sensibles au genre. Formation et renforcement des capacités pour répondre aux préoccupations de genre dans le processus de dialogue est important pour tous les acteurs concernés, y compris ceux qui sont responsables de faciliter le processus de dialogue.

**Sécurité:** Une approche sensible au genre dans le pilier de la sécurité de l'ISSSS devrait focaliser l'attention sur trois domaines clés: **1) la protection:** une compréhension beaucoup plus multidimensionnelle de protection est nécessaire afin de répondre aux besoins de sécurité de différent segments de la population. Il faut comprendre que les besoins de sécurité des femmes, des filles, des garçons et des hommes sont différents, mais que ces catégories elles-mêmes ne sont pas homogènes. Une analyse des conflits robuste examinera comment les différents segments de la population à comprendre la sécurité, et ce qu'ils perçoivent et l'expérience d'être une menace à cette sécurité. Ce niveau de comprend permettra des interventions adéquates à prévoir pour répondre à ces menaces avec les acteurs pertinents de sécurité (FARDC, PNC, les autorités locales). **2) SSR**: Doit avoir une approche sensible au genre afin d'être cohérent et durable, cela signifie augmenter et promouvoir la diversité de genre avec les services de la sécurité nationale, tout en fournissant une formation adéquate des forces de sécurité sur la façon dont les normes de genre peuvent influer sur leur relation avec la population.

**Groupes armés**: La participation des femmes et des filles dans les groupes armés, soit directement en tant que combattants, ou dans des rôles plus indirects - fournir des ressources, de l'information, le logement, etc. doit pas être négligé. Les stéréotypes et les hypothèses qui présentent les femmes et les filles seulement comme vulnérables ont besoin d'être transformé par la recherche d'informations précises sur les rôles actifs qu'elles jouent dans leurs communautés, comme une source d'instabilité, mais aussi comme une source de protection et de sécurité.

**Restauration de l'autorité Etat:** Le gouvernement à tous les niveaux devraient être encouragés à mettre en œuvre des cadres réglementaires, y compris les lois existantes et les budgets associés qui reconnaissent et peuvent transformer les impacts des conflits armés sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes. Comme le programme de stabilisation appuie les acteurs de l'État pour accroître leur capacité à fournir des services appropriés dans les zones de stabilisation; ils doivent simultanément être formés sur les principes du genre, qui les aideront à aborder des questions telles que: les déplacements forcés, la violence sexuelle et sexiste, le recrutement forcé par les groupes armés, etc., d'une manière sensible au genre et les conflits. Les violations des droits humains, commises par des acteurs étatiques et non étatiques devraient être reconnues, documentées et traitées à travers le mécanisme de la justice équitable et non considérés comme, des préoccupations culturelles privées qui sont les résultats inévitables de la guerre.

**Retour, la réintégration et le relèvement socio-économique:** Un outil du genre pour les missions d'évaluation sera utilisé lors de l'analyse sur la base de la communauté dans tous les domaines où les interventions de RRR sont proposées. Cet outil permettra d'évaluer comment les conflits locaux sont liés sur les différentes dynamique et pouvoir entre les sexes. Plus précisément, l'outil va soutenir les principes de dialogue démocratique afin d'examiner les éléments suivants: 1) les causes dominantes de conflit et de mobilisation; 2) les mécanismes d'adaptation par les diverses parties prenantes (l'âge, le sexe et ventilées données socio-économiques existantes); et 3) les indicateurs socio-économiques. Il est essentiel que pendant les analyse de base que des indicateurs sensibles au genre seront utiliser pour surveiller l'impact (+ -) interventions RRR auront sur les relations de pouvoir et de genre existants. Les programmes doivent être conçus pour créer des moyens de subsistance plus égales pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes et un effort concerté doit être fait pour éviter d'orienter les moyens de subsistance qui renforcent les stéréotypes de genre (par exemples : que les femmes ne devraient pas travailler dans les industries extractives, les formations pour les femmes des emplois traditionnels «féminins» - couturière, esthétique, tâches domestiques, etc.).

**La lutte contre la violence sexuelle**: La lutte contre la violence sexuelle est un pilier transversale au sein de la stratégie révisée ISSSS; mais cela ne devrait pas empêcher de programmes, y compris des actions ciblées pour prévenir et répondre à la violence sexuelle, jugés nécessaires par l'analyse du conflit individuel pour chaque zone. Pour commencer à répondre à certaines des causes profondes de la violence sexuelle, l'ISSSS révisée reconnaît que le conflit aggrave l'inégalité des normes de genre et les relations de pouvoir. Le 5ème pilier devrait tenter de remédier à ce type de violences dans le cadre plus large de l'égalité entre les sexes. Au niveau de la politique et de plaidoyer, les programmes devraient contribuer à des cadres réglementaires nationaux comme la Stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre (SNVBG) et le Plan d'action national pour 1325. Cela implique de transformer les normes négatifs du genre néfastes et aborder les notions de masculinité et de la féminité que peut perpétuer la violence; le renforcement de la défiance, de la sécurité et du système judiciaire; et accroître la participation sociale, économique et politique des femmes et des filles. En outre, l'ISSSS nécessite atténuer certaines des conséquences de la violence sexuelle par des interventions visant à favoriser la réconciliation et la cohésion sociale et de lutte contre l'impunité. Le 5ème pilier de l'ISSSS sera allé au-delà des mensures palliatifs. Assistance multisectoriels (AMS) -de la stratégie nationale ne sera pas abordée par le 5ème pilier ISSSS.

1. Le Programme de Stabilisation de la Zone Prioritaire 1 “autour de Kitshanga” est en annexe. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le programme ISSSS pour la zone prioritaire « Autour de Kitshanga » comprend 6 composantes : Composante 1 : Dialogue démocratique ; Composante 2 : Gestion foncière ; Composante 3 : Gouvernance locale ; Composante 4 : Sécurité et lutte contre l’impunité ; Composante 5 : Retour, réintégration et relèvement économique ; Composante 6 : Genre et lutte contre les violences sexuelles. [↑](#footnote-ref-2)
3. Selon les Termes du Plan Prioritaire pour la consolidation de la paix en RDC (2015-2018), le PBF souscrit aux Termes de référence du FCS et utilise par conséquent les mêmes mécanismes de gouvernance que ceux du FCS. [↑](#footnote-ref-3)
4. Chaque proposition comporte obligatoirement les 5 sous-programmes de la composante « Dialogue démocratique ». [↑](#footnote-ref-4)
5. Un budget sensible au genre doit intégrer la dimension genre dans l’analyse des besoins et l’identification des bénéficiaires en distinguant les besoins des hommes et ceux des femmes. Une partie du budget doit aussi être consacrée à la tenue d’activités permettant de favoriser la réduction des inégalités liées au genre. Durant la phase de conception du projet il serait utile d’assurer que les besoins et les intérêts spécifiques des femmes et des hommes au sein d’une communauté  ou des populations cibles sont pris en compte dans le diagnostic et l’analyse de conflit et contexte. [↑](#footnote-ref-5)
6. Voir également annexe H pour Principes généraux sur le genre au sein de Stabilisation [↑](#footnote-ref-6)
7. Au Nord-Kivu et particulièrement dans le territoire de Masisi, 56 concessions de plantation ou d’élevage furent déclarées abandonnées suite à l’insécurité. La superficie de 38 de ces concessions a pu être estimée à 8.837 ha (source : L’Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008). [↑](#footnote-ref-7)
8. Un certain nombre de projets financés par des Partenaires Techniques et Financière sont déjà en cours ou prévus dans la zone, et seront considérés au moment des appels à proposition et de la formulation des projets. [↑](#footnote-ref-8)
9. Ce processus/mécanisme de dialogue cible de manière spécifique les dynamiques de conflits identifiées au sein de la chefferie de Bashali. Les acteurs inclus dans le processus sont les acteurs ayant une influence positive ou négative sur ces dynamiques, en ce y compris un certain nombre d’acteurs issus de la chefferie de Bwito et/ou de la localité de Pinga. [↑](#footnote-ref-9)
10. Des interventions dans ce composante focalise sur a chefferie Bashali. Des interventions possibles dans la chefferie de Bwito seront discutées selon des résultats de sous-programme 3 dans le composant 1. [↑](#footnote-ref-10)
11. Le sous-programme focalise sur a chefferie Bashali. Des interventions possibles dans la chefferie de Bwito seront discutées selon des résultats de sous-programme 3 dans le composant 1. [↑](#footnote-ref-11)
12. De manière cohérente et coordonnée par rapport aux stratégies et plans d’actions existants (ex: plan d’actions national de lutte contre les violences sexuelles, etc.). [↑](#footnote-ref-12)
13. Y compris les questions de comportement de féminités/masculinité négatives. [↑](#footnote-ref-13)
14. Remarque : la question des plates-formes citoyennes et de plaidoyer axées sur la provision par l’Etat et ses partenaires de services de prises en charge des VVS de qualité et accessibles sera – le cas échéant – intégrée dans ces plans d’actions (voir le cadre logique de l’I4S : pilier LVS, résultat 5.4). [↑](#footnote-ref-14)